



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 12 février 2026

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 12 février 2026

1 - Délégations de vote.....	7
2 - Installation de conseillers métropolitains. Communes de longueau et de pont-de-metz.....	7
3 - Désignation du secrétaire de séance.	7
4 - Communications du Président.....	7
4.1 - Etat des indemnités des membres du Conseil métropolitain. Année 2025.....	8
5 - Procès-verbal de la séance du jeudi 18 décembre 2025. Approbation.....	8
6 - Décisions du Président. Compte rendu.....	8
7 - Indemnités de fonction des élus de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Modification.	8
8 - Impôts directs locaux. Vote des taux d'imposition. Année 2026.	8
9 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Vote du taux 2026.....	9
10 - Budget Primitif. Exercice 2026. Approbation.....	9
11 - Budget Primitif. Exercice 2026. Programmation pluriannuelle des investissements. Approbation.	16
12 - Redistribution du produit 2024 de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance créée par la Loi de Finances pour 2024.....	17
13 - Amiens Aménagement. Evolution de la société et création d'une société par actions simplifiée de portage foncier et immobilier.....	17
14 - Alliance franco-ukrainienne de la Somme. Versement d'une aide exceptionnelle.....	18
15 - Charitable Organization Charitable Foundation Ukraine Resilience. urc. Université nationale de Kryvyi Rih. Création d'un laboratoire d'amiante. Subvention. Convention.	18
16 - Amiens. Chemin de la Salle. Parcelle cadastrée section BR n° 61. Approbation.	19
17 - Camon. Hortillonnages. Parcelles cadastrées section AB n° 45 et 47. Acquisition.....	19
18 - Régie de l'aéroport Albert Picardie du Syndicat mixte de l'Aéroport international Amiens-Henry Potez. Garantie d'emprunt.	19
19 - Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Participation financière 2026. Convention. Territoires d'industrie. Avenant n° 1.	20
20 - Caisse d'Allocations familiales de la Somme. Convention Territoriale Globale de services aux familles. Années 2026-2030.....	20
21- Association APREMIS Action "Temps de vie, d'échanges et de médiation". Subvention. Année 2026. Convention.....	21
22 - Actions d'animations et de promotion. Subventions. 1^{ère} répartition. Année 2026.	21
23 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Club hôtelier du Grand Amiens. Projet de qualification et de promotion de l'offre hôtelière. Subvention. Convention de partenariat 2025-2026.....	21

24 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Partenariat avec les restaurants dans le cadre de la commercialisation de séjours à des groupes. Convention-type.	22
25 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Mise en place du Pass Amiens Cœur de Somme avec les structures partenaires. Convention-type.	22
26 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Renouvellement d'adhésions et nouvelles adhésions. Cotisations. Année 2026.	22
27 - Centre d'exposition et de congrès Mégacité. Délégation de Service Public. Choix du mode de gestion à compter du 1^{er} juillet 2027.	23
28 - Dury. SANEF. Conseil Départemental de la Somme. Rond-point de l'échangeur n° 31. Projet de système de régulation des flux par feux tricolores. Convention tripartite. Conventions bipartites.	24
29 - Comité des Œuvres sociales des personnels des collectivités territoriales d'Amiens Métropole. Subvention de fonctionnement. Année 2026. Convention... ..	25
30 - IRIZAR; Accord-cadre pour l'acquisition de bus électriques de grande capacité (classe 18 m) et de leur système de charge. Protocole transactionnel n° 2.	26
31 - Vélam. Modification de la grille tarifaire au 1^{er} avril 2026.	33
32 - Gares & Connexions. Contrat particulier portant occupation d'un espace en gare d'Amiens. Avenant n° 2.	34
33 - Appel à projet FSE + 2026-2027. Mobilisation des employeurs. Facilitateur clause sociale. Demande de subvention.	35
34 - Plateforme territoriale Proch'Emploi Entreprises. Convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028. Reconduction.....	35
35 - Amiens. Aide à l'immobilier. SARL EVOAIR. Avenant n° 1.....	37
36 - Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Subventions. Convention-type.....	37
37 - Soutien aux structures de l'entrepreneuriat du territoire. Subventions. Année 2026. Conventions.....	38
38 - UPJV. Soutien du projet GRECO. Convention d'investissement. Avenant n° 1.	38
39 - Programme France 2030. Démonstrateurs de la ville durable : habiter la France de demain. SPL Vallée Idéale Développement. Convention de coopération au titre de la phase d'incubation. Avenant n° 1.	39
40 - Programme France 2030. démonstrateurs de la ville durable : habiter la France de demain. SPL Vallée Idéale Développement. Caisse des Dépôts et Consignations. Financement de la phase de réalisation. Convention	40
41 - Projet Alimentaire Territorial. Association Terres Zen. Subventions. Année 2026. Convention.....	41
42 - Projet Alimentaire Territorial. Association Initiatives Paysannes - Territoires Hauts-de-France. Subvention. Année 2026. Convention.	41
43 - Projet Alimentaire Territorial. Solaal Hauts-de-France. Subvention. Année 2026.	41
44 - Projet Alimentaire Territorial. Réseau des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne des Hauts-de-France. Subvention. Année 2026.	41

45 - Action logement d'intérêt communautaire. Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Somme. Agence Immobilière à Vocation Sociale Duo Immobilier. Subventions. Année 2026. Conventions.	41
46 - Clésence. Amiens. Construction de 7 logements individuels en Bail Réel Solidaire. Rue Joseph Masson. Quartier Longpré-les-Amiens. Participation financière. Convention.	43
47 - Clésence. Pont de Metz. Construction de 8 logements individuels en Bail Réel Solidaire. 111, route de Rouen. Participation financière. Convention.	43
48- AMSOM Habitat. Amiens. Construction de 31 logements individuels en Bail Réel Solidaire. Concerto. Îlot Couperin. participation financière. Convention.	43
49 - AMSOM Habitat. Amiens. ZAC Renancourt. Construction de 24 logements individuels en Bail Réel Solidaire, îlot E1/E2. Participation financière. Convention.	43
50 - AMSOM Habitat. Amiens. Construction de 9 logements locatifs sociaux situés rue Messenger. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.	43
51 - Amiens. Terrain familial situé chemin de Vauvoix. Convention d'occupation temporaire.	43
52 - Nouvelles adhésions à divers réseaux ou associations du secteur culturel. Année 2026.	44
53 - Projets artistiques, culturels et patrimoniaux. Subventions. Projets 2026. Conventions-types. Avenants-types.	44
54 - Amiens. EPCC Maison de la Culture. Association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages. Festival International des Jardins, Hortillonnages Amiens. Subventions d'investissement. Année 2025. Conventions.	45
55 - Amiens. Maison de Jules Verne. Vente de prestations et de produits de la boutique. Droits d'entrée. Création et actualisation des tarifs. Année 2026.	45
56 - Amiens. Musée de Picardie. Tarifs des droits d'entrée, prestations et produits boutique. Année 2026.	45
57 - Musées d'Amiens. Enrichissement des collections. Acceptation des dons et acquisitions. Année 2026.	45
58 - Musées d'Amiens. Centre International Jules Verne. Dépôt d'œuvres d'art. Années 2026-2029. Convention.	46
59 - Amiens. Parc Zoologique. Grille tarifaire 2025-2026. Avenant n° 1.	46
60 - Amiens. Parc zoologique. Société BSM. Entreprise Générale. Convention de mécénat.	46
61 - Amiens. Délégation de Service Public. Restauration du Zoo d'Amiens Métropole. SAS Pavillon & Co. Rapport d'activité. Année 2024.	47
62 - Amiens. Délégation de Service Public. Exploitation du Zénith d'Amiens Métropole. Rapport d'activité. Saison 2023-2024.	47
63 - Amiens. SEM Zénith d'Amiens Métropole. Rapport du mandataire. Exercice 2023-2024.	48
64 - Amiens. Conservatoire à Rayonnement Régional. Collège Jean-Marc Laurent. Classes à Horaires Aménagés Théâtre. Convention.	48

65 - Amiens. Projet de requalification de l'ancien site hospitalier Nord. Cession de l'emprise BnF (hors réserve foncière) de l'Etablissement Public Foncier au ministère de la Culture.....	48
66 - Amiens. Bibliothèque municipale classée. BMC. BnF. Expertise et analyse pour restauration de manuscrits. Convention.....	49
67 - Boves. Autorisation de Programme. Construction d'une bibliothèque. Affectation d'une opération d'investissement. Recherche de financements. Autorisations administratives. Fonds de concours. Convention.....	49
68 - Esprit Ouvert. Partenariat pour l'organisation d'ateliers thématiques dans les bibliothèques d'Amiens Métropole. Convention.....	50
69 - Rivery. Dénomination de la base nautique.	50
70 - Manifestations sportives. Subventions et aides diverses aux déplacements et projets. Année 2026.....	51
71 - Mise en œuvre d'un programme d'inclusion par le sport pour les personnes en situation de handicap sur le territoire d'Amiens Métropole. Convention-type .	51
72 - Amiens. Argœuves. Acquisition d'un ensemble de parcelles auprès de la CMCAS de Picardie. Doublement d'une conduite de refoulement de grande capacité.	52
73 - ATMO Hauts-de-France. Pacte associatif collectivités. Adhésion. Subvention. Années 2026-2027-2028. Convention.....	52
74 - Golf Club de Salouël Amiens Métropole. Travaux pour la réduction de la consommation d'eau. Subvention. Année 2026. Convention.	53
75 - Amiens. ZAC Gare la Vallée. Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Financement de l'aménagement de la ZAC. Garantie d'emprunt. Convention.....	53
76 - Vœux. Questions orales.	53

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur **Alain GEST**.

Ont assisté à la séance : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mmes PINON, DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, M. de JENLIS, Mme LAVALLARD, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mmes BEN MOKHTAR, MAKDASSI, HAMADI, CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. GUÉRIN, Mme VAGNIEZ, MM. MERCUZOT, PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, BOCHÉ, MM. DESPERELLE, LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, TAUFOR, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, M. OURDOUILLÉ, Mme PORQUET, MM. VINDEVOGEL, VITRY, SANGLARD, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, MM. EVRARD, FIN, Mme FERRARO, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, M. BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, MM. LELEU, JEUNIAUX.

Membres empêchés : M. BEAUVARLET (pouvoir à M. SAVREUX), M. DUMEIGE (pouvoir à M. DUFOUR), Mme GIRARD (pouvoir à Mme ROSE-TÊTU), Mme ROUSSEL (pouvoir à M. RENAUX), Mme ROY (pouvoir à Mme LAVALLARD), M. TONNELIER (pouvoir à M. BARDET), Mme VERRIER (pouvoir à M. JARDÉ), M. CHAMPION (pouvoir à Mme RAMBOUR), M. THÉVENIAUD, Mmes VILLIERS, ZOUINI (qui siège habituellement pour la commune de Sains-en-Amiénois) se sont excusés. MM. DOMISE, DOREZ, DUCANCHEZ.

Mouvements arrivées : Mme ROSE-TÊTU (pouvoir de Mme GIRARD) est arrivée à 18h15 (point n° 10), M. de JENLIS et Mme NOUAOUR sont arrivés à 18h16 (point n° 10), Mme HAMADI est arrivée à 18h21 (point n° 10), M. BARA est arrivé à 18h31 (point n° 10), M. LORIC est arrivé à 18h41 (point n° 10), M. BAÏS est arrivé à 18h42 (point n° 10), Mme DUBREUCQ (pouvoir à Mme FERRARO) est arrivée à 18h56 (point n° 12), M. STENGEL est arrivé à 19h00 (point n° 13), Mme BOHAIN est arrivée à 19h35 (point n° 30), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) est arrivée à 20h08 (point n° 31).

Mouvements départs : Mme DJAROUNE a quitté la séance à 19h12 (point n° 23), M. BARA a quitté la séance à 20h05 (point n° 31), Mme BECKER a quitté la séance à 20h06 (point n° 31).

La séance a été ouverte à 18 H 06 et a été levée à 21 H 39.

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Matthieu BEAUVARLET	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Benoît DUMEIGE	donne pouvoir à	M. Georges DUFOUR
Mme Caroline GIRARD	donne pouvoir à	Mme Valérie ROSE-TÉTU
Mme Françoise ROUSSEL	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Pascal TONNELIER	donne pouvoir à	M. Bruno BARDET
Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
M. Jean-Paul CHAMPION	donne pouvoir à	Mme Isabelle RAMBOUR
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
Mme Marie-Claire DUBREUCQ	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Flore FERRARO

DONT ACTE

2 - INSTALLATION DE CONSEILLERS METROPOLITAINS. COMMUNES DE LONGUEAU ET DE PONT-DE-METZ.

M. GEST : C'est ce soir notre dernier Conseil du mandat et j'aurai l'occasion de vous dire quelques mots à propos de ce mandat qui s'achève. En attendant, suite à la démission de Madame Nathalie MARCHAND de Longueau, et en application du code électoral, Madame Sylvie PORQUET est installée dans ses fonctions de conseillère métropolitaine pour la commune de Longueau. Je la salue.

En outre, il convient aussi d'installer en qualité de conseillers communautaires pour la commune de Pont-de-Metz, d'une part, Monsieur Didier DUCANCHEZ en tant que titulaire et, d'autre part, Madame Edith LECLERCQ en qualité de suppléante. Je leur souhaite la bienvenue en votre nom à tous.

DONT ACTE

3 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : S'il est présent, et avec son accord, je vous propose de désigner Thomas LHERMITTE, en qualité de secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous informe que je n'ai reçu ni vœu ni question orale. Vous avez été destinataires d'une proposition d'inscription en procédure d'urgence d'un point supplémentaire à notre ordre du jour. Il s'agit de la délibération inscrite en point 75 intitulé "Amiens. ZAC Gare la Vallée. Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Financement de l'aménagement de la

ZAC. Garantie d'emprunt. Convention". Je mets au vote l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

ADOpte A L'UNANIMITE

Je vous informe que nous voterons ce point en fin de séance.

4.1 - ETAT DES INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL METROPOLITAIN. ANNEE 2025.

M. GEST : Le code général des collectivités territoriales prévoit que chaque année, avant l'examen du budget de la Métropole, un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en Euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil métropolitain, soit communiqué à l'assemblée. Les éléments vous ont donc été transmis et il convient que nous en prenions acte.

DONT ACTE

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du 18 décembre dernier a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU

M. GEST : Conformément aux délibérations m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 11 décembre 2025 et le 3 février 2026. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ?

DONT ACTE

7 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. MODIFICATION.

M. GEST : Comme habituellement lors des installations de nouveaux conseillers au sein de notre assemblée, il convient de procéder à la mise à jour de la liste des membres du Conseil et des indemnités correspondantes.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2026.

M. GEST : Comme il est de coutume, je vous propose de fixer le taux d'imposition pour l'année en cours. Au vu des orientations prises pour la durée du mandat et au regard du contexte économique et social difficile, pour l'année 2026, je vous propose de reconduire à l'identique les taux de l'année 2025. Ainsi, l'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue à 14,81%, la taxe foncière sur les propriétés bâties reste à 6,12% et celle sur les propriétés non bâties à 4,75%. Pour la cotisation foncière des entreprises, je vous propose de maintenir le taux de 25,83% et le taux du versement mobilité à 2%.

En outre, je vous informe que, s'agissant des allocations compensatrices, le montant attendu serait de 5 800 000 €, dont 547 000 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, 167 000 € au titre du recentrage de la taxe d'habitation, et 5 086 000 € au titre de la fiscalité professionnelle. Pour rappel, ces allocations représentent les pertes de ressources qui résultent des exonérations décidées par la loi et qui sont compensées partiellement par l'État.

ADOpte

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA ont voté contre.

9 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. VOTE DU TAUX 2026.

M. GEST : Dans le même esprit, je vous propose de vous prononcer en faveur d'une reconduction du taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2025, à hauteur de 9,53%. Le produit 2026 est estimé à 25 780 000 €, et je vous rappelle que c'est le même taux qu'en 2014. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2026. APPROBATION.

M. GEST : La première slide concerne les impacts de la loi de finances 2026 pour Amiens Métropole. Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, nous étions encore dans l'inconnu de ce que nous réservait l'État dans le cadre du vote de son budget. Nous savions que les prévisions n'étaient pas très favorables, et depuis une quinzaine de jours, nous avons un budget qui est, malheureusement, venu confirmer ce que nous craignons.

La perte globale d'autofinancement de 2026 sur 2025 est de 8 900 000 €, montant qui a légèrement bougé depuis la Commission des finances puisque nous étions à 8 700 000 €. C'est l'illustration de ce qui concerne la Caisse nationale de retraite des Agents de la fonction publique, dont vous savez qu'il faut la renflouer sur quatre ans, ce qui a commencé en 2025, se poursuit en 2026, avec une nouvelle augmentation de l'ordre d'un million d'Euros, somme demandée à Amiens Métropole. S'y ajouterons, bien sûr, les années 2027 et 2028 avec un montant du même ordre.

Ensuite, vous avez la déclinaison que je ne vais pas détailler, sachant que j'en ai déjà parlé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, avec des réductions d'un certain nombre d'aides, réductions parfois accélérées d'ailleurs, l'extinction de la dotation DC RTP de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, la baisse de la compensation de la réduction de 50% de la taxe foncière. Et le fameux DILICO, mis en place par le gouvernement en 2025, qui était déjà pour nous de 3 463 000 €, montant maintenu en 2026, légèrement compensé par le remboursement d'un tiers de ce que nous avons versé en 2025, soit 1 039 000 €. Et, par exemple, des compensations partielles de la TVA qui ne seront pas payées en 2026 mais en 2027, et d'autres lignes que vous pouvez voir et qui conduisent, malheureusement, à ce que le total des dépenses et des recettes passe de 68,2 millions d'Euros à 59,4 millions d'Euros, amenant au chiffre de 8,9 millions d'Euros, ce qui représente un peu plus de 25% de notre capacité d'autofinancement de nos projets. Grâce à une gestion extrêmement sérieuse du budget de fonctionnement, notamment, nous devons trouver la capacité à maintenir un niveau d'investissement important.

Le schéma sur l'endettement du pays montre que la part des collectivités territoriales est tout à fait minime et surtout qu'elle est constante. J'entendais encore ce matin Madame la ministre du Budget, qui va bientôt aspirer à de nouvelles fonctions importantes, évoquer les problèmes des collectivités territoriales et de l'embauche de fonctionnaires. Dans la France entière, il y a certainement des collectivités qui embauchent davantage de fonctionnaires. Ce n'est pas le cas d'Amiens Métropole, et nous y veillons depuis douze ans. Ce tableau méritait d'être de nouveau présenté car il montre clairement où sont les responsabilités dans la situation dans laquelle se trouve notre pays.

La slide suivante concerne les fondamentaux financiers. Une épargne de gestion proposée à 28,329 millions d'Euros, c'est-à-dire quasi-identique à celle de 2024, et d'ailleurs j'avais demandé aux services de travailler sur les résultats 2024, Budget Supplémentaire et Compte administratif tout compris, et non pas sur 2025. C'est un niveau élevé quand on cumule toutes les ponctions et charges supplémentaires que nous réserve l'État dans la loi de finances pour 2026. Cela signifie une maîtrise des dépenses de fonctionnement, et que les instructions ont été données pour poursuivre et terminer la programmation pluriannuelle des investissements 2022-2026, engagement qui a été pris auprès de toutes les communes d'Amiens Métropole. Et cela veut dire une gestion optimale de l'endettement.

En synthèse, les dépenses courantes s'élèvent à 135,9 millions d'Euros et les recettes courantes à 164,2 millions d'Euros, ce qui conduit à l'excédent courant de 28,3 millions d'Euros. J'attire votre attention sur le niveau élevé de l'emprunt, mais nous sommes dans un équilibre financier lié à la présentation comptable de début d'année, et nous savons pertinemment que la réalisation du budget n'est jamais exactement conforme aux prévisions que nous faisons en début d'année, et que nous veillons à suivre au mois le mois les dépenses que nous pouvons faire de façon à aboutir à un niveau de recours à l'emprunt jamais supérieur à 20 ou 21 millions d'Euros. Ce que nous avons fait depuis 2020, et nous avons fait même moins. Ce sera un objectif à remplir, d'autant plus que dans les dépenses d'investissement, une grande partie, soit environ 12 millions d'Euros, concerne les aides à la pierre qui figurent en dépenses et en recettes, puisque c'est de l'argent que nous gérons mais qui est mis à disposition par l'Etat. L'évolution de nos recettes courantes montre dans quelles conditions nous travaillons aujourd'hui. Durant plusieurs années, les recettes ont progressé de plus de 1% à 2%, et sont en hausse aujourd'hui de 0,70%, à 282,40 millions d'Euros contre 280,44 millions d'Euros au budget 2025.

Concernant les recettes de fonctionnement, figurent dans la dernière colonne du tableau les différentes augmentations : +0,32% impôts et taxes, +0,66% les dotations de l'État, +2,02% le remboursement des frais de personnel de la Ville d'Amiens et du CCAS, sachant que ce sont les dépenses de personnel de la Ville qui ont un peu plus augmenté, +1,20% remboursement de charges mutualisées avec la Ville d'Amiens et le CCAS. Et une baisse de 4,19% des recettes d'activités des services. Soit +0,70% au total de recettes supplémentaires, inférieur à l'inflation que le gouvernement a arrêté à 0,8%.

Les dépenses courantes se stabilisent à 254 millions au budget 2026 contre 249,75 millions au budget 2025, considérant une augmentation de 1,81% pour la masse salariale avec la réserve que je viens d'indiquer, soit un montant global de 163,532 millions d'Euros. Et vous avez 8,7% pour la cotisation de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, et l'augmentation du coût de la participation de la Métropole à la protection sociale complémentaire des agents que nous avons décidée il y a quelques mois, prévisionnelle pour l'instant. Nous verrons si la sollicitation des agents est aussi forte qu'envisagée. Nous avons quand même supprimé une ligne relative à l'augmentation du SDIS, que paie Amiens Métropole pour les communes d'Amiens Métropole, et qui est à quasiment 10 millions d'Euros. Personne ne peut

contester le rôle éminent des sapeurs-pompiers, ce n'est pas la question, mais quand nous avons voté le budget du SDIS, où je suis votre représentant au conseil d'administration, nous a été présentée une augmentation de 0,80%, c'est-à-dire celle liée aux besoins de la CNRACL. J'ai signalé à la présidente du SDIS, également présidente du Département, qu'il serait bon de revoir la méthode de calcul car si l'on est à 0,80% pour l'ensemble du Département, c'est que le calcul pénalise en quelque sorte Amiens Métropole par rapport au milieu rural.

Dans les dépenses d'activités des services, à noter la baisse des fluides. Notre plan de sobriété fonctionne puisque nous enregistrons une baisse de 17% depuis le début du mandat. Nous avons préservé, et même amélioré le montant des subventions aux établissements culturels en EPCC, c'est-à-dire le cirque, l'Ecole de Design et la Maison de la Culture, soit 4,175 millions. Une augmentation de 3,1% pour les autres acteurs associatifs. Quand j'entends dire parfois que nous abandonnons les associations, il me semblait utile de montrer cette augmentation pour les autres acteurs associatifs, soit un montant de 11,158 millions. Nous savons ce qu'elles apportent à la vie sociale. Il est important de mentionner que contrairement à d'autres collectivités, qui rencontrent aussi des difficultés, nous ne baissons pas notre effort au profit des associations. L'augmentation du coût informatique des licences et migration des réseaux est un sujet parce que Microsoft nous assomme et les services étudient une alternative à Microsoft afin de ne pas être pieds et poings liés. Enfin, je signale que la Dotation de Solidarité Communautaire versée aux communes augmente comme l'inflation.

Concernant les investissements, la PPI 2022-2026 prévoit 223 millions de crédits de paiement en charge nette et l'année 2025 a été l'année la plus active avec un montant d'investissement supérieur à 52 millions, contre 48 ou 49 millions les années précédentes. 2026 est la dernière année de la PPI, et nous avons inscrit des crédits de paiement importants. Pour rappel, l'autofinancement est prévu à 28,329 millions. En prévision, nous avons toujours un programme d'investissement ambitieux.

Les principales augmentations d'autorisations de Programme 2027 concernent la Délégation des aides à la pierre, la reconstruction de la salle de boxe Emile Moiroud qui avait été détruite par les incendies à Etouvie, la création de la bibliothèque de Boves, étant précisé que la commune de Boves participe à hauteur de 45%, le foncier BnF, les aides aux entreprises avec une légère augmentation de 500 000 €, la transformation de la Halle Atlantic afin de résoudre le problème de niveau de sol, et 268 400 € pour la médiathèque Ouest d'Amiens Etouvie qui va rouvrir en 2026.

Je vous laisse découvrir les principales opérations de la PPI. Parmi les plus importantes, le gros entretien de la voirie, avec 1,876 millions Je rappelle que nous avons fait une étude sur la qualité de notre réseau de voirie, et ces moyens financiers permettent d'entretenir prioritairement les voies les plus en difficulté. 2,8 millions pour l'aménagement de l'espace public. 3,7 millions pour le Quartier Nord. Mais également la PIC, la Plateforme des Images et de la Création, pour 6 millions, dont les travaux vont démarrer en 2026. La réfection de la piscine du Nautilus pour 7,5 millions.

Une dette en baisse régulière. Les engagements que nous avons pris sont tenus. La dette des budgets annexes a diminué et la dette du budget principal a également diminué depuis le début du mandat. Notre endettement a diminué globalement de 10 millions d'Euros, sans avoir baissé notre effort d'investissement. En 2025, nous avons emprunté 24 millions, 22 millions à taux variable indexé sur le taux du Livret A, et 2 millions au taux de 3,15% fixe sur toute sa durée de 15 ans. Il faut le rapporter au taux d'emprunt des années fastes, c'est-à-dire à 0,25%. La dette du budget principal d'Amiens Métropole aura donc baissé de 5,12% depuis fin 2020. Et nous n'avons pas de difficulté à trouver des financements sur les marchés puisque je rappelle que

nous sommes en dessous de six années de capacité de remboursement de la dette. Les voyants sont au rouge quand on atteint 12 années.

Concernant les budgets annexes, le montant des crédits de paiement pour l'eau s'établit à 12 millions d'Euros, financés, bien sûr, sur le budget annexe. 11,8 millions d'Euros pour l'assainissement. Nous avons démarré la station d'épuration de Sains-en-Amiénois-Saint-Fuscien, et nous prévoyons l'extension de l'assainissement collectif sur l'Ouest amiénois, et surtout de très importants travaux sur la station d'épuration d'Ambonne qui a plus de vingt ans.

Concernant le budget annexe Transports, je pointe de nouveau la belle dynamique du Versement Mobilité, qui est la traduction de l'amélioration de la situation de l'emploi puisque je rappelle que les entreprises de plus de 11 salariés assurent 87% du financement des transports en commun. La progression entre 2020 et 2025 est de +39%. Grâce au désendettement dans le mandat, nous avons décidé d'accélérer le renouvellement de la flotte de bus et notamment ceux au gaz vert. Pour le budget annexe Déchets ménagers, le montant des crédits de paiement s'élève à 4,353 millions d'Euros. J'ouvre le débat. Qui souhaite s'exprimer ? Madame BECKER.

MME BECKER : Monsieur le Président, chers collègues, le budget primitif 2026 que vous nous proposez s'élève à 284,2 millions d'Euros en fonctionnement et 174,5 millions d'Euros en investissement pour le budget principal. Il est équilibré, sincère comptablement, et personne ici ne le conteste. Mais un budget, ce n'est pas seulement une addition de lignes, c'est une hiérarchie parfois incohérente de priorités politiques, et c'est précisément sur ces priorités que nous sommes en désaccord.

Vous prévoyez pour 2026 une épargne de gestion de 28,3 millions d'Euros. C'est un niveau élevé, comparable à celui de 2024, et supérieur à ce que connaissent beaucoup de collectivités aujourd'hui. Quand on dégage plus de 28 millions d'Euros d'épargne, on a les moyens de faire des choix. Dans le même temps, les dépenses courantes n'augmentent que de 1,73%, alors que l'inflation cumulée, elle, est bien supérieure sur la période récente. Autrement dit, la Métropole a les moyens d'agir davantage mais fait le choix de la prudence plutôt que de la protection sociale. Des marges financières existent pour d'autres arbitrages. Ainsi, le Budget Annexe Mobilités représente plus de 60,6 millions d'Euros en fonctionnement, avec plus de 4,3 millions d'Euros de virements vers l'investissement. Pourtant, ce budget maintient des hausses tarifaires, une tarification sociale insuffisamment juste, et un service dont la qualité reste dégradée malgré les efforts financiers. On fait payer plus cher un service qui ne fonctionne pas mieux. Nous faisons une autre proposition chiffrée et réaliste : la gratuité des transports pour les moins de 26 ans dès septembre 2026, le gel des hausses tarifaires prévu, et une refonte de la tarification solidaire. Le coût de ces mesures représenterait une fraction de l'épargne de gestion bien inférieure à 2% des dépenses de fonctionnement et pourrait être intégré via une Décision Modificative à l'été 2026. On parle d'un choix politique, pas d'un risque budgétaire.

Présenté comme une alternative ambitieuse au tramway, le Bus à Haut Niveau de Service d'Amiens n'a pas tenu ses promesses. Sept ans après sa mise en service, la fréquence annoncée n'est toujours pas au rendez-vous. 15 minutes au mieux en heures de pointe contre 8 minutes promises. Les bus Némoto achetés 800 000 € pièce ont cumulé les dysfonctionnements, au point que la quasi-totalité de la flotte a été immobilisée lors de l'hiver 2021. En 2022, 15 bus sur 43 étaient immobilisés chaque jour, obligeant la collectivité à acheter en urgence des bus diesel d'occasion et à renoncer dans les faits aux 100% électriques pourtant affichés. Après 140 millions d'Euros investis pour 37 kilomètres, les bus circulent encore trop souvent dans le trafic automobile faute de véritables voies en site propre, et certains quartiers restent mal desservis avec des bus toutes les 30 minutes en journée, voire plus. Là où le projet de tramway prévoyait 11 kilomètres pour 240 millions d'Euros, Amiens se retrouve avec un réseau qui n'a de BHNS

que le nom. Résultat, des usagers prêts à utiliser le bus mais confrontés à des retards, une accessibilité insuffisante, une application peu fiable, et des trajets allongés. Ce choix illustre une politique de compromis qui n'a pas tranché. Tout ça pour ça. A notre sens, le bus doit être à haut niveau de service pour tous et toutes. Nous augmenterons la fréquence et la ponctualité dans chaque quartier en renforçant les voies en site propre, et nous instaurerons la gratuité du bus pour les moins de 26 ans en 2026.

D'autre part, vous annoncez une augmentation des subventions aux associations de +3,1% pour atteindre 11,16 millions d'Euros. C'est un signal, mais il est insuffisant face aux annonces du projet de loi de finances 2026 qui prévoit jusqu'à 40% de baisse pour certains secteurs de l'économie sociale et solidaire et des dizaines de milliers d'emplois associatifs menacés. Nous proposons la création d'un fonds métropolitain de soutien aux associations doté de 1 à 1,5 million d'Euros, soit moins de 0,6% des dépenses courantes. C'est peu à l'échelle du budget, mais c'est vital pour la survie de nombreuses structures locales. 1 million d'Euros supplémentaire pour faire société, c'est vital pour les associations et marginal pour le budget 2026. Nous souhaitons également encourager ces associations à renforcer leur impact en matière d'égalité, notamment sur l'accès des filles et des femmes à la pratique sportive, aux créneaux, à l'encadrement et aux responsabilités. Chaque Euro public peut soit perpétuer les inégalités, soit contribuer à les réduire. Nous faisons le choix d'un budget féministe, y compris dans le sport.

De plus, ce budget 2026 et la trajectoire d'investissement continuent de privilégier des projets d'aménagement qui favorisent l'étalement urbain et la spéculation foncière. A l'approche de l'arrivée du TGV en 2027, nous alertons : sans action forte, la pression immobilière explosera, favorisant les spéculateurs au détriment des habitants et habitantes les plus modestes. Nous demandons une réorientation de la PPI vers la réhabilitation du parc social, la remise sur le marché des logements vacants, et des investissements publics utiles plutôt que des projets profitant avant tout aux promoteurs. Investir beaucoup n'a de sens que si on investit utile. Les aides économiques doivent être conditionnées au maintien de l'emploi, à l'ancrage local, et à l'utilité sociale. L'argent public doit servir l'intérêt général et non sécuriser les dividendes et les activités qui ne sont pas viables économiquement. Nous proposons de réorienter une partie de ces crédits vers le commerce de proximité, l'artisanat et les reprises de fonds de commerce dans tous les quartiers.

S'agissant de l'accès au soin qui est devenu un enjeu majeur de proximité, Amiens Métropole ne peut plus rester au second plan sur cette question. Si la santé n'est pas une compétence obligatoire de la Communauté d'agglomération, elle dispose pourtant de leviers concrets pour agir face aux délais d'attente, aux difficultés d'accès aux médecins et aux inégalités territoriales. Soutien à la création de maisons de santé pluri-professionnelles, aide à l'installation de professionnels de santé dans les quartiers et communes sous dotés, développement des centres de santé de proximité, actions de prévention et de dépistage au plus près des habitants, autant d'outils déjà utilisés avec succès dans d'autres territoires. Une politique volontariste en matière de santé permettrait d'agir en amont, de désengorger l'hôpital, et de répondre aux besoins quotidiens des habitantes et des habitants. Faire de la santé publique un véritable équipement de proximité, en lien avec notre CHU, c'est investir dans la qualité de vie, l'égalité territoriale et la prévention plutôt que subir l'allongement des délais et la désertification médicale. Là encore, il ne s'agit pas de dépenser plus, mais de dépenser mieux.

Pourquoi nous voterons contre vos budgets primitifs de 2026 ? Ces budgets laissent intacts des marges financières importantes, mais ne font pas les choix politiques nécessaires face aux urgences sociales, écologiques et démocratiques. Nos propositions sont réalistes, chiffrées, compatibles avec l'équilibre budgétaire. Elles peuvent être mise en œuvre par une Décision

Modificative dès l'été 2026. C'est pourquoi notre groupe votera contre les budgets primitifs 2026. Nous continuerons à défendre une autre trajectoire pour Amiens Métropole, une métropole qui investit dans le quotidien, qui protège ses habitants et ses habitants, et qui prépare l'avenir sans sacrifier la justice sociale. Les élections de 2026 permettront d'en débattre démocratiquement, et nous y sommes prêts et prêtes.

M. GEST : Y a-t-il d'autres interventions ?

MME DESBUREAUX : Bonsoir, Monsieur le Président, chers collègues. Alors que nous sommes à l'aube de voter, vous vous en doutez, contre le dernier budget primitif de ce mandat, c'est aussi l'heure du bilan. Un bilan dont, vous le devinez aisément, Monsieur le Président, nous n'allons pas faire l'éloge. La rigueur de gestion qui nous permet d'encaisser la baisse de dotation et de compensation de l'Etat, c'est aussi et surtout une importante hausse des recettes depuis le mandat qui vient de la participation directe des habitants et des habitantes. Hausse des impôts, car même si cela n'a pas été le cas cette année, cela l'a été durant le mandat ; hausse de la TEOM, hausse du prix de l'eau, et plus généralement des tarifs des services publics. Si vous vous félicitez en période électorale de ne pas toucher à ces éléments, cela a bien été une modalité de gestion de votre mandat. Surtout, si la collectivité se targue encore d'un delta courant de plus de 28 millions d'Euros, cela cache une réalité moins glorieuse : après décompte de la charge de la dette, il ne reste plus que 2 millions d'Euros d'épargne nette. Le problème de l'endettement que nous pointons depuis le début du mandat ne se résorbe pas. Vous nous répondez, comme d'habitude, par la capacité de désendettement qui n'est pas un seuil critique. Mais ce que nous observons, nous, c'est que l'on se retrouve avec un taux d'autofinancement de 5% au budget principal de cette année. Donc, Amiens Métropole ne peut quasiment pas investir sur ses fonds propres.

A propos de cela, un investissement et une PPI ambitieuse, n'avez-vous cessé de répéter, mais finalement, réalisée seulement à hauteur des deux tiers. Alors, certes, une PPI est rarement totalement réalisée à son terme, mais là, ce sont plus de 100 millions d'Euros de reste à réaliser que vous laissez derrière vous, comme un souvenir pour l'équipe qui suivra.

M. GEST : D'autres interventions ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président. S'opposer, c'est avant tout proposer un autre regard. Durant ce mandat, nous n'avons pas manqué de souligner nos déconvenues dans l'intérêt des habitants. Nous pensons notamment à la gestion de la politique des déchets qui a suscité des attentes restées inabouties, ou encore à la décision de faire peser sur les automobilistes le coût de la rocade ouest. Ces désaccords sont le reflet de visions différentes du quotidien des citoyens qui constituent le cœur battant d'une démocratie. Pourtant, la vie démocratique ne se résume pas à l'arène des confrontations. Alors que vous avez choisi de mettre un terme à votre carrière politique, l'heure est aussi au bilan pour notre Métropole. Il faut savoir reconnaître en toute objectivité la réussite de la solidarité intercommunale que vous avez insufflée. Grâce à l'assemblée des maires, vous avez su créer un espace de dialogue respectueux où les investissements sont partagés avec équité, loin des guerres de clocher sur le front de l'économie, l'attractivité de notre territoire s'est renforcée et le taux d'emploi a effectué un bon rattrapage, se rapprochant des standards nationaux.

Au-delà des dossiers techniques, il y a l'humain. En douze années de travail commun au sein de cette assemblée, nous avons appris à nous connaître et, disons-le simplement, à nous apprécier en dehors des joutes verbales. Débattre avec vous, cher Alain GEST, a toujours été un exercice stimulant. Nous saluons une intelligence vive, une culture profonde, et une connaissance du territoire qui ont rendu nos échanges toujours riches. Reconnaître la qualité du

parcours d'un homme n'est pas un acte d'allégeance politique, mais un acte de respect républicain. Nous tenions à saluer ce départ avec la courtoisie que mérite un tel engagement. Merci, Monsieur le Président, pour ces années de débats au service d'Amiens Métropole et bonne route pour ce nouveau chapitre personnel.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Vous ne m'en voudrez pas, Monsieur le Président, je ne ferai pas votre éloge à l'occasion de cette prise de parole, je n'ai rien préparé en la matière et un éloge se prépare toujours, vous le savez bien. Mais ce que j'entends me laisse un peu interrogatif, car il me semble que nous avons là deux visions totalement différentes. C'est-à-dire que d'un côté, on a Madame BECKER qui nous dit que nous avons des marges financières importantes et de l'autre, on a Madame DESBUREAUX qui nous dit que finalement notre vrai autofinancement est seulement de 5%. Alors, je reprends les deux chiffres et je les accole. Nous avons un autofinancement de 5%, dicit Madame DESBUREAUX, Madame BECKER nous dit que l'on peut prendre 2% pour le transport, et il reste finalement encore moins, soit 3%. Il faudrait vous mettre d'accord, il y a un petit problème de perspective. Vous dites que l'on a augmenté le tarif de l'eau, mais comme vous le savez, des travaux sont nécessaires sur le réseau d'eau, et vous savez aussi que le réseau d'eau fonctionne avec un budget annexe, et que ce budget annexe doit être lui-même équilibré. Il n'est donc pas totalement aberrant de faire supporter le prix des investissements réalisés par les abonnés. Pour avoir suivi de près durant un certain nombre d'années ces choses-là, il me semble quand même qu'il faut être vigilant concernant la Métropole car je ne crois pas qu'il y ait des marges financières. Je rappellerai simplement qu'une métropole, ce n'est pas une mais 39 communes. On peut avoir un projet pour une commune et l'exposer au moment d'un débat démocratique, sauf qu'une fois ce débat clôturé par les électeurs, il faudra bien se retrouver dans cette salle et travailler à 39 communes, ce qui n'est pas exactement la même chose que de travailler avec une seule commune. Enfin, il faudra être prudent concernant les finances de la Métropole car le contexte national ne risque pas de s'arranger, et s'agissant de la PPI, si nous voulons tenir les engagements pris à l'égard des 39 communes, il restera, malgré ce budget 2026, au moins 20 à 25 millions à prendre en compte sur le budget 2027. Cela fait partie des réalités qu'il faut avoir en tête. En cette période de débat démocratique, il me semble important d'avoir toutes ces réalités en tête.

M. GEST : Je souhaite répondre à Madame BECKER. Vous savez qu'avec la courtoisie qui me caractérise à votre égard, je vous ai laissé sortir du débat en présentant une partie du programme électoral que vos amis vont défendre, sans vous d'après ce que j'ai compris. J'ai laissé faire parce que c'est la dernière séance et que l'on peut donc tolérer un certain nombre de choses. D'autre part, comme Benoît MERCUZOT vient de le dire, je pense qu'il faut être prudent. C'est la responsabilité collective qui veut que nous soyons prudents; parce que ce qui nous arrive depuis quelques années, et qui s'est accentué depuis 2025 de la part de l'État, ne va pas s'arrêter. Je ne veux pas gâcher l'ambiance, mais cela ne va pas s'arrêter. Inévitablement, nous aurons besoin d'être extrêmement rigoureux dans les années qui viennent si nous voulons continuer d'investir. Une chose nous séparera toujours, Madame BECKER, c'est que d'après moi, lorsque l'on veut davantage de social, il faut commencer par dégager de l'argent, c'est un principe économique de base. On ne dépense pas ce que l'on n'a pas gagné. Effectivement, nous sommes prudents, et nous avons fait en sorte cette année d'avoir un budget sérieux.

Concernant le Bus à Haut Niveau de Service, vous me permettrez de réserver ma réponse pour tout à l'heure. Ne soyez pas impatiente. Ce que je peux déjà vous dire, c'est que vous lisez attentivement le journal régional quotidien, et c'était pratiquement du mot à mot. Mais nous y reviendrons tout à l'heure puisque vous avez amoncelé un certain nombre de critiques, toutes fausses. Troisièmement, je note que vous regrettez l'arrivée du TGV car vous craignez que cela

entraîne des problèmes sur le logement. Dites clairement que vous ne voulez pas du TGV, au moins ce sera clair pour tout le monde.

Dernier point, la santé n'est pas une compétence d'Amiens Métropole, comme le social d'ailleurs. Cette compétence est restée au niveau communal. La santé est d'abord une compétence nationale, c'est aussi une compétence régionale qu'assume Anne PINON pour le compte des Hauts-de-France. Nous ne pouvons qu'intervenir marginalement. Nous l'avons fait en favorisant des investissements pouvant générer des emplois, et je pense notamment à ce que nous faisons pour le projet GRECO. Dans quelques années, vous y penserez tous quand vous verrez peut-être surgir des robots fabriqués à Amiens, vous saurez que c'est grâce à votre décision.

Madame DESBUREAUX, vous m'aviez habitué à davantage d'honnêteté intellectuelle. Vous proclamez qu'il y a eu une hausse de l'impôt. En effet, il y a eu une hausse de l'impôt à cause de la base votée dans le budget de l'État. Mais non, Madame, le taux de l'impôt globalement sur Amiens ayant été compensé par la Ville d'Amiens, l'augmentation de la Métropole, comme dans dix autres communes de la Métropole, ne s'est pas fait sentir. D'autre part, vous évoquez l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères. C'est la même qu'en 2014. Vous ne manquez pas de talent, mais vous n'écoutez pas ce que l'on vous dit. Dans mon propos liminaire, j'ai indiqué que le montant de la taxe sur les ordures ménagères était le même qu'en 2014. Certes, je l'ai baissée à un moment, mais face aux besoins de financement et aux réalités, nous avons dû la remettre au même niveau. Il faut être honnête. Ce n'est pas parce qu'on fait de la politique qu'on doit nécessairement être malhonnête. Quand elle a augmenté assez sensiblement, c'est tout simplement parce que la taxe foncière sur laquelle elle est assise a elle-même augmenté. Et on sait pourquoi. Ce n'était pas dû à notre choix. Ce n'est pas digne de vous, je vous le dis comme je le pense.

J'ai eu peur quand Benoît MERCUZOT a pris la parole parce que je me suis dit qu'il n'y a pas tant de personnes qui vont m'encenser ce soir. Benoît, tu m'as tout de suite rassuré, heureusement, mais j'ai noté que nous disions pratiquement la même chose s'agissant des commentaires à faire sur les propositions de Madame BECKER.

Quant à Monsieur DESCHAMPS, il me reste simplement à le remercier pour ses propos. J'aurais préféré le convaincre encore davantage de façon à ce qu'il ne quitte pas un bateau sur lequel il était avec moi, mais c'est un choix qu'il a fait que je suis obligé de constater, et je le remercie d'avoir fait la part des choses entre ce qui peut être critiqué et ce qui peut être reconnu. Voilà les remarques que je souhaitais faire à l'occasion de ce débat budgétaire que je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ, VOULMINOT, BARA, BAÏS, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, DESBUREAUX, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA ont voté contre.

11 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2026. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS. APPROBATION.

M. GEST : La Programmation Pluriannuelle des investissements doit être présentée dans une délibération distincte de celle du Budget Primitif. Je vous propose donc d'approuver la PPI

précisée dans la délibération et son annexe, qui détaille les modifications apportées aux autorisations de programme que nous avons évoquées tout à l'heure.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - REDISTRIBUTION DU PRODUIT 2024 DE LA TAXE SUR L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE LONGUE DISTANCE CREEE PAR LA LOI DE FINANCES POUR 2024.

M. GEST : Suite à un arrêté ministériel en date du 16 décembre 2025, la Communauté d'agglomération est attributaire d'une somme de 57 308 € au titre du produit de l'exercice 2024 sur la taxe due par les exploitants d'infrastructures de transport de longue distance. Conformément à la législation en la matière, les EPCI auxquels les communes n'ont pas transféré la totalité de la compétence voirie, ce qui est notre cas, reversent aux communes membres une partie de ce produit. La répartition s'effectue en proportion du kilométrage de voirie déclaré. Sur le total de 1 134,55 kilomètres, 445,99 kilomètres correspondent à de la voirie métropolitaine. Sur cette base, Amiens Métropole conserve un montant de 22 527,83 €. Le solde, de 34 780,17 €, est à répartir entre les communes d'Amiens Métropole. J'ai le plaisir d'annoncer à la commune de Seux qu'elle va toucher 135 €. C'est dommage, car cela part d'une bonne intention. En effet, le gouvernement s'est enfin rendu compte que la décision de Monsieur Dominique de VILLEPIN prise il y a une vingtaine d'années de privatiser les autoroutes au moment où elles allaient nous rapporter énormément d'argent, contre l'avis de son ministre de l'Équipement de l'époque, Gilles de ROBIEN, a permis aux sociétés d'autoroutes de faire d'énormes bénéfices qui auraient dû tomber dans le budget de l'État. Nous avons, bien sûr, récupéré le prix de la vente à l'époque, mais nous avons quand même été punis derrière. Donc bonne idée du gouvernement de prélever sur les bénéfices des sociétés d'autoroutes, mais sur la répartition, on frise un peu le ridicule car il y aura 39 opérations à faire pour des sommes dérisoires. C'est 12 000 € pour Amiens. Le solde de 34 780,17 € est à répartir entre nos communes.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - AMIENS AMENAGEMENT. EVOLUTION DE LA SOCIETE ET CREATION D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE DE PORTAGE FONCIER ET IMMOBILIER.

M. GEST : Comme vous le savez, la société d'économie Mixte Amiens Aménagement endosse, depuis 1999, le rôle d'aménageur du territoire amiénois, agissant en qualité de maître d'ouvrage ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur de nombreuses zones d'aménagement concertées de la ville.

La société Amiens Aménagement a engagé une réflexion pour structurer son projet stratégique visant à conforter l'attractivité et la dynamisation du territoire métropolitain. Pour y parvenir, il a été jugé opportun de la doter d'une dimension d'appui à l'ingénierie et au portage immobilier et foncier dédiés aux besoins des entreprises locales. C'est par la création d'une filiale spécialisée que ce projet de développement se réalisera.

Cette filiale aura donc pour vocation de faciliter l'implantation et le maintien des entreprises, et à sécuriser les opérations immobilières structurantes. Ce développement nécessite toutefois un renforcement du capital, à la fois par incorporation de réserves et par apport en numéraire. La Ville d'Amiens a d'ores et déjà approuvé lors de son Conseil municipal de la semaine dernière l'augmentation du capital de la SEM et l'apport de l'ordre de 500 000 € en numéraire.

Concernant Amiens Métropole, je vous précise qu'il est envisagé une augmentation de capital par apport d'un ou plusieurs biens immobiliers, dont la préparation est en cours, avec le bien situé au 40-44, rue Riolan à Amiens et qui doit faire l'objet d'un ajustement patrimonial et comptable avec la Ville. Aussi, les évolutions capitalistiques proposées conduiront à adapter la composition du conseil d'administration afin de tenir compte du nouvel équilibre actionnarial du fait de l'augmentation de capital envisagée.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver dans un premier temps :

- L'augmentation de capital de la SEM Amiens Aménagement.
- Les modifications statutaires présentées en annexe de la délibération.
- La prise de participation de la SEM dans la filiale de portage foncier et immobilier.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - ALLIANCE FRANCO-UKRAINIENNE DE LA SOMME. VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE.

M. GEST : Depuis le début du conflit en Ukraine en février 2022, l'accès à l'électricité joue un rôle crucial pour la survie des populations civiles. L'infrastructure électrique ukrainienne est très vite devenue une cible récurrente, paralysant des structures essentielles comme les écoles, les hôpitaux ou les stations d'approvisionnement en eau, exacerbant les souffrances des civils. À cause des frappes répétées sur le réseau énergétique, notamment ces derniers temps, des quartiers entiers sont plongés dans le noir et le froid pendant 16 à 20 heures par jour.

L'Alliance Franco-ukrainienne de la Somme (AFU 80) se mobilise pour apporter une solution concrète : l'achat et l'acheminement de groupes électrogènes directement auprès des foyers les plus vulnérables.

En réponse à la sollicitation de l'association, je vous propose de lui verser une aide exceptionnelle de 5 000 €, comme l'a fait la Ville d'Amiens la semaine dernière. Y a-t-il des questions ou des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - CHARITABLE ORGANIZATION CHARITABLE FOUNDATION UKRAINE RESILIENCE. URC. UNIVERSITE NATIONALE DE KRYVYĀ RIH. CREATION D'UN LABORATOIRE D'AMIANTE. SUBVENTION. CONVENTION.

M. GEST : A l'instar du point précédent, il s'agit là encore de soutenir les efforts de reconstruction durable en Ukraine, et cette démarche de coopération internationale passe aussi par le renforcement des capacités institutionnelles et scientifiques locales, comme c'est le cas avec cette délibération.

Je vous propose ici d'approuver la convention à intervenir avec l'organisation caritative URC et l'Institut de recherche scientifique minier de l'Université nationale de KryvyĀ Rih et de m'autoriser à la signer. Je rappelle que KryvyĀ Rih est la ville natale du Président Zelensky dans laquelle Monsieur le Maire d'Amiens s'est rendu il y a deux ou trois mois afin de conclure un accord d'amitié avec cette ville, qui se concrétise ici par une proposition de convention déterminant les modalités de versement d'une subvention de 14 944,73 € afin de concourir à la création d'un

laboratoire spécialisé dans la détection et l'analyse de l'amiante. Ce projet est globalement estimé à 865 000 €. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - AMIENS. CHEMIN DE LA SALLE. PARCELLE CADASTREE SECTION BR N° 61. APPROBATION.

M. GEST : La parcelle BR 61, sise chemin de la Salle à Amiens et actuelle propriété de l'indivision PORTE, représente une surface de 1 648 m². Cette parcelle est contiguë au terrain familial occupé par dix familles issues de la communauté des gens du voyage, sédentarisées et dont certains occupent cette parcelle sans droit ni titre. Au regard de l'opportunité que représente cette parcelle pour la collectivité, je vous propose d'approuver l'acquisition, auprès de l'indivision PORTE, de cette parcelle, moyennant le prix de 8 240 €, soit 5 € par m². La dépense totale s'élève à 9 500 € frais notariés compris. Nous avons ensuite la volonté de revendre cette parcelle aux dix familles. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - CAMON. HORTILLONNAGES. PARCELLES CADASTREES SECTION AB N° 45 ET 47. ACQUISITION.

M. GEST : Amiens Métropole a été sollicitée par un propriétaire pour l'acquisition de parcelles dans le périmètre des Hortillonnages à Camon. Il s'agit de parcelles d'eau cadastrées et privées, c'est pourquoi l'acquisition de ces dernières permettrait de garantir la circulation des embarcations sur l'étang.

Je vous propose ainsi de répondre favorablement au propriétaire et d'approuver par conséquent l'acquisition de ces parcelles moyennant le prix de 6 500 €, frais de notaires en sus d'environ 1 000 €. Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - REGIE DE L'AEROPORT ALBERT PICARDIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL AMIENS-HENRY POTEZ. GARANTIE D'EMPRUNT.

M. GEST : Amiens Métropole adhère depuis 2010 au Syndicat mixte de l'Aéroport international Amiens-Henry Potez, que nous avons connu sous la dénomination d'Aéroport Albert-Picardie jusqu'en 2023. Ce regroupement compte deux autres membres que sont le Conseil Départemental de la Somme et la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, avec une répartition de financement à hauteur d'un tiers pour chacun des membres.

Je vous rappelle que ce syndicat mixte a pour objet la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'exploitation de l'aéroport situé principalement sur la commune de Méaulte. Une régie a été constituée en établissement public à caractère industriel et commercial, dénommé Régie de l'Aéroport Albert Picardie, qui est rattachée au syndicat mixte. Les infrastructures de l'aéroport de la propriété du syndicat mixte sont mises à disposition de cette régie afin d'en permettre l'exploitation.

Cette régie sollicite une garantie d'emprunt pour le prêt qu'elle va souscrire, après consultation, auprès de la Banque Postale pour un montant de 2 millions d'Euros sur une durée de 20 ans, à taux variable indexé sur le Livret A adossé d'une marge de 0,95%. Cet emprunt est destiné à financer, d'une part, le projet d'acquisition du bâtiment dénommé Bétrancourt, faisant office de

locaux tertiaires et de hangar, et à concourir au renouvellement d'un Véhicule d'intervention Mousse pour les sapeurs-pompiers ainsi qu'au lancement des études pour un futur restaurant.

Je vous propose de répondre favorablement à cette sollicitation, à hauteur de 33,33%.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATION FINANCIERE 2026. CONVENTION. TERRITOIRES D'INDUSTRIE. AVENANT N° 1.

M. GEST : Suite à la création du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois en 2018 et au transfert de compétences régi par le code général des collectivités territoriales, chaque EPCI membre du Pôle verse chaque année une contribution calculée sur la base du Potentiel Financier Agrégé.

Je vous propose, pour cette année, d'approuver le versement d'une participation financière globale de 583 716 € au profit du PMGA. Dans le détail, cette dernière est décomposée comme suit :

- 58 500 €, comme l'année précédente, correspondant à l'attribution de compensation pour le transfert du personnel, pour l'agent en charge du suivi du PCAET ;
- 511 635 € de contribution forfaitaire aux charges globales ;
- 2 381 € pour la contribution dite "projets délibérés" pour l'action relative au schéma directeur de l'énergie ;
- 11 200 € pour le poste de chef de projet "Territoire d'industrie", dont la prise de poste est intervenue le 17 novembre dernier.

Ce dernier point fait d'ailleurs l'objet d'un avenant actant l'actualisation des articles 2 et 3 de la convention initiale, et plus particulièrement concernant la répartition des charges restantes entre les deux territoires concernés par ce nouveau poste mis à disposition.

Je vous propose donc d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant en question. Des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES. ANNEES 2026-2030.

M. GEST : Je vous propose de renouveler et de m'autoriser à signer, pour la période 2026-2030, la convention territoriale globale fondée sur le partenariat avec la CAF de la Somme, la Ville d'Amiens et le CCAS d'Amiens, qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants.

Pour rappel, elle a pour objectif d'organiser concrètement l'offre globale de service concernant la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap et l'accompagnement social. Véritable démarche d'investissement social et territorial, elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles. Cette convention constitue le cadre de référence entre la CAF et les collectivités territoriales et s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les

moyens à mobiliser dans le cadre d'un plan d'actions adapté. C'est surtout et avant tout une convention qui concerne les communes bénéficiant de ce dispositif. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

21- ASSOCIATION APREMIS ACTION "TEMPS DE VIE, D'ECHANGES ET DE MEDIATION". SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.

M. GEST : Je vous propose de poursuivre notre soutien à l'association APREMIS dans ses actions de prévention de la délinquance, et notamment l'action "Temps de vie, d'échanges et de médiation", en lui accordant une subvention de 13 500 €. Il convient d'approuver la convention correspondante et de m'autoriser à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - ACTIONS D'ANIMATIONS ET DE PROMOTION. SUBVENTIONS. 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2026.

M. GEST : Dans le cadre du soutien de notre collectivité aux associations qui œuvrent pour l'animation et la promotion du territoire par l'organisation de manifestations, je vous propose d'approuver la première répartition, pour un montant global de 12 950 € au profit de trois associations :

- 3 500 € pour l'Association Comité des Fête des Hortillonnages à l'occasion de la 48^{ème} Fête des Hortillonnages qui se déroulera les 30 et 31 mai 2026 à Camon.
- 8 000 € pour l'Association Aéro-club de Picardie Amiens Métropole qui organise les 20 et 21 juin à Glisy la 20^{ème} édition de 20 000 lieues dans les airs.
- et enfin 1 450 € pour l'Association Comité des Fêtes de Guignemicourt qui organise son très beau salon du livre jeunesse chaque année au mois de mai.

Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. CLUB HOTELIER DU GRAND AMIENS. PROJET DE QUALIFICATION ET DE PROMOTION DE L'OFFRE HOTELIERE. SUBVENTION. CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2026.

M. GEST : L'Office de tourisme et des congrès d'Amiens Métropole et le club Hôtelier du Grand Amiens conduisent ensemble un projet commun de qualification et de promotion de l'offre hôtelière que je vous propose ici de soutenir en approuvant la convention annexée qui formalise l'octroi de deux subventions de 15 000 €, l'une au titre de l'année 2025 et l'autre pour 2026. Ces subventions permettront de financer la refonte du site du club, l'articulation avec le site de l'office de tourisme et l'outil "Pass Amiens cœur de Somme", ainsi que la communication sur leurs réseaux. Je vous propose de m'autoriser à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT, DÉCAVÉ, BARA, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenus.

24 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. PARTENARIAT AVEC LES RESTAURANTS DANS LE CADRE DE LA COMMERCIALISATION DE SEJOURS A DES GROUPES. CONVENTION-TYPE.

M. GEST : Afin de pallier la fin du marché public par lequel l'Office de tourisme proposait de la restauration pour les séjours de groupes, et de permettre de nouer des partenariats avec plusieurs établissements, je vous propose d'approuver la convention type ci-annexée contenant un certain nombre d'obligations à respecter :

- La capacité à accueillir des groupes de différentes tailles ;
- Le travail de produits frais ;
- Des tarifs privilégiés pour les clients de l'office de tourisme et des congrès ;
- La capacité à accueillir des clients étrangers ;
- L'implication dans la stratégie de tourisme durable.

Ainsi, pour proposer un service de qualité aux touristes via les établissements locaux, je vous propose de délibérer en faveur de cette convention-type et de m'autoriser à la signer. Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. MISE EN PLACE DU PASS AMIENS CŒUR DE SOMME AVEC LES STRUCTURES PARTENAIRES. CONVENTION-TYPE.

M. GEST : Dans le cadre de sa stratégie qui vise à développer une offre qui invite les visiteurs à prolonger leur séjour ou à le réitérer par la découverte des richesses du territoire, l'Office de Tourisme et des Congrès a souhaité proposer aux habitants et visiteurs un pass dédié au tourisme, dénommé Pass Amiens Cœur de Somme. Le dispositif est déjà mis en place depuis le 4 avril 2025 et rencontre un franc succès auprès des visiteurs et des prestataires. Nous sommes en sommes à 1 000 environ. Dans l'optique de développer davantage le dispositif, je vous propose d'approuver la convention-type annexée à la délibération qui offre la possibilité aux partenaires de vendre ce pass avec un commissionnement sur les ventes de 5% en ligne et de 10% pour les ventes physiques. Il convient de m'autoriser à signer la convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. RENOUVELLEMENT D'ADHESIONS ET NOUVELLES ADHESIONS. COTISATIONS. ANNEE 2026.

M. GEST : Je vous propose ici d'approuver pour 2026 des adhésions ou leur renouvellement à plusieurs associations permettant le référencement de l'activité de l'Office de tourisme et des congrès d'Amiens Métropole sur le plan international. Ce référencement offre une plus-value à notre territoire en matière de promotion sur les marchés étrangers, notamment en tant que destination dédiée au tourisme d'affaires. Il permet également d'accéder à une veille stratégique visant à toujours mieux développer notre réseau.

Ainsi, je vous propose de renouveler l'adhésion de la collectivité à :

- L'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme à hauteur de 752 €.
- L'association Atout France pour un montant de 1 996,80 €, auquel s'ajoute le montant de 100 € pour le renouvellement de l'immatriculation.

- L'association au Club Toutourisme pour un montant de 150 €.
- L'association France Congrès et Evénements pour un montant de 3 900 € au titre de l'adhésion et 5 880 € au titre de la participation aux actions de promotion et de communication.

Enfin, les nouvelles adhésions concernent l'association Hauts-de-France Innovation Tourisme pour 900 €, et enfin Somme Tourisme pour 10 €. Elles visent à permettre de déployer une offre et un niveau de service adapté à toutes les clientèles. Avec toutes ces adhésions, je pense que nous sommes couverts. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - CENTRE D'EXPOSITION ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CHOIX DU MODE DE GESTION A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2027.

M. GEST : Le Centre d'Expositions et de Congrès Mégacité a été construit il y a plus de 30 ans. La gestion de cet équipement est déléguée depuis 1990 et le contrat actuel arrive à échéance le 30 juin 2027. Au regard des délais nécessaires pour passer un nouveau contrat, la collectivité se doit de se prononcer dès à présent sur le futur mode de gestion de cet équipement qui entrera en vigueur à l'issue de la convention provisoire, soit au 1^{er} juillet 2027.

Après lecture et examen du rapport sur le choix du mode de gestion du Centre d'Expositions et de Congrès Mégacité, le recours à la gestion déléguée par contrat de concession de service public présente de nombreux avantages, avec, notamment, une gestion globale par un même exploitant, un transfert des risques industriels, financiers et d'exploitation, une maîtrise du service grâce aux clauses de contrôle dans le contrat et une gestion de ce service par un professionnel du secteur d'activité.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission consultative des services publics locaux réunie le 23 janvier dernier. C'est pourquoi je vous propose de retenir le principe d'une délégation de service public par contrat de concession de service public. Des questions ?
Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Cette délibération nous pose quelques questions. Jusqu'où ce choix de poursuivre sur le modèle actuel de DSP nous engage ? Le rapport de décision mentionne des travaux de destruction-reconstruction sur le site actuel, mais n'ouvre pas la porte à une implantation sur un nouveau site plus proche de la gare. Doit-on comprendre que la présente délibération acterait cette option ou est-ce que cela sera encore ouvert à discussion ? Par ailleurs, tel que présenté, ce choix semble largement s'accoler à une concession de longue durée. Il nous semble que cela mérite débat. Certes, les investissements nécessaires imposent une certaine visibilité à long terme pour envisager un retour sur ces investissements, mais il faudra discuter aussi l'intérêt de la collectivité à se lier sur le long terme à une entreprise privée. Il sera nécessaire également d'anticiper ce qui reviendra à la collectivité au terme de la concession. Il ne faudrait pas que les équipements rénovés tôt dans le contrat soient déjà datés au moment de revoir la gestion du site. Nous apportons ici plus de questions que de réponses pour bien souligner que ce sujet doit, à notre sens, être encore sujet à réflexion et à discussion. C'est pourquoi, si nous ne nous opposons pas par principe au choix de renouveler la DSP, compte tenu du timing de présentation de cette délibération, quelques semaines avant un possible changement de majorité, nous ne prendrons pas part au vote.

M. GEST : C'est noté, Madame DELATTRE, mais je dois vous dire qu'il s'agit purement et simplement pour l'heure de dire que nous préférons ce type de gestion, c'est-à-dire une nouvelle

Délégation de Service Public. Cela ne va pas au-delà. Une réflexion est menée depuis de nombreux mois, ce qui nous conduit à sans doute imaginer, quels que soient les responsables de cette collectivité, des modifications sensibles, déjà à travers la démolition de bâtiments désuets et qui s'enfoncent régulièrement dans les marécages du secteur, et qui ne répondent pas nécessairement par leur importance à nos besoins réels. Mais il faudra peut-être imaginer avoir plusieurs sites d'accueil de congrès, de colloques et autres. Tout cela relèvera de la responsabilité de ceux qui sortiront vainqueurs du résultat des urnes le 22 mars prochain. Et même sur le principe, une nouvelle majorité peut décider autrement. A titre personnel, je le déconseille car nous avons connu une période de gestion de Mégacité par une SEM qui a produit les plus mauvais résultats, et c'est bien ce qui nous a conduit à la Délégation de Service Public qui présente l'avantage de confier cela à des personnes dont c'est la profession. Il ne faut pas vouloir tout faire, il faut confier à ceux qui savent faire. J'espère simplement que le moment venu, il y aura plusieurs candidats, mais c'est le marché qui nous le dira.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT, DÉCAVÉ, BARA, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

28 - DURY. SANEF. CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. ROND-POINT DE L'ECHANGEUR N° 31. PROJET DE SYSTEME DE REGULATION DES FLUX PAR FEUX TRICOLORES. CONVENTION TRIPARTITE. CONVENTIONS BIPARTITES.

M. DESSEAUX : Au regard des difficultés de circulation récurrentes aux abords du diffuseur autoroutier n° 31 implanté sur la commune de Dury, il est envisagé de mettre en place un système de régulation des flux par feux tricolores afin de maîtriser la congestion de véhicules, de gérer la remontée de file et de libérer également la bande d'arrêt d'urgence en sortie de Rode. Ce projet est conduit dans le cadre d'un travail collaboratif entre les différents services d'Amiens Métropole et du Conseil Départemental de la Somme, et fait suite à des échanges avec la société SANEF.

Le coût du projet revient à un total de 105 161 € HT soit 126 194 € TTC dont 66 405 € HT pour les travaux et 38 756 € HT pour le dossier d'information à porter auprès de la SANEF correspondant notamment aux frais de balisage estimatifs pour les futurs travaux.

Ce dispositif nécessitant l'implantation d'équipements sur des voies et abords du domaine public autoroutier concédé, du Département et de la commune, je vous propose d'approuver :

- La convention tripartite à intervenir avec la SANEF et le Conseil Départemental de la Somme pour le traitement et le suivi du dossier.
- La convention bipartite entre Amiens Métropole et le Département ayant pour objet l'implantation de matériels sur leurs voiries, fixant la répartition financière du projet à 52 250 € HT pour chacune des deux collectivités.
- La convention bipartite à passer avec la commune de Dury, pour le matériel à installer sur une partie de voiries communales.

Je vous propose aussi d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes ces conventions. Je vous précise qu'il s'agit ici d'une phase d'expérimentation sur une durée de 3 années à compter de la mise en service des équipements.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Madame RAMBOUR.

MME RAMBOUR : Comme convenu lors de la Commission des finances de la semaine dernière, je m'abstiendrai sur ce point car, en 2024, nous avons, avec mon adjoint, voté contre. Comme il s'agit d'une expérimentation sur trois ans, si les urnes me sont favorables le 15 et le 22 mars, je veillerai à l'efficacité de ce dispositif.

M. GEST : D'autres interventions ? Je vous remercie de cette précision dont j'avais connaissance et dont je comprends parfaitement les motifs. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, Patrick DESSEAUX, moi-même, comme tout le monde ici, nous nous en remettons à un avis technique. Nous verrons si cette proposition résout le problème des remontées de files. Cela me donne l'occasion de dire que la voie que nous avons créée pour desservir directement l'hôpital a augmenté le trafic automobile, et il y a donc des remontées de files dans les deux sens, et je regrette que la SANEF n'en ait pas tenu compte, car si un accident survenait sur la bande d'arrêt d'urgence, c'est elle qui serait concernée. Elle n'a rien voulu savoir, et nous avons donc été amenés à prendre en charge, avec le Département, le coût de cette opération. D'autres propositions ont été faites qui nous auraient conduits à des dépenses bien plus importantes, et dont la réussite n'était pas assurée. Un système permet d'avoir sur deux voies un feu clignotant qui devient rouge lorsque la remontée de file devient trop importante et donc de favoriser l'écoulement des véhicules venant de la rocade. Qu'on soit élu ou pas, on constatera, ou pas, son efficacité.

ADOPTE

Observations :

MM. JEUNIAUX, OURDOUILLÉ, CAPRON, Mme CRINON ont voté contre.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ, VOULMINOT, BARA, BAÏS, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, DESBUREAUX, RAMBOUR (pouvoir de M. CHAMPION), M. BUSON, Mme ROSE-TÉTU (pouvoir de Mme GIRARD), MM. BARDET (pouvoir de M. TONNELIER), DÉMARET, LAVIALLE, Mme PORQUET se sont abstenus.

29 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2026. CONVENTION.

MME FOURÉ : La Communauté d'agglomération Amiens Métropole verse chaque année une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales des personnels de ses collectivités membres afin de lui permettre de mener à bien les actions sociales destinées aux personnels.

Pour l'année 2026, je vous propose de verser la somme de 1 295 398 € répartie comme suit :

- 1 100 000 € de subvention.
- 184 798 € correspondant à la mise à disposition de 4 agents.
- 10 600 € pour les actions en faveur des retraités.

Je vous propose en outre d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - IRIZAR; ACCORD-CADRE POUR L'ACQUISITION DE BUS ELECTRIQUES DE GRANDE CAPACITE (CLASSE 18 M) ET DE LEUR SYSTEME DE CHARGE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL N° 2.

M. RENAUX : Amiens Métropole a conclu avec la société IRIZAR un marché notifié le 17 novembre 2017 pour l'acquisition de bus électriques de grande capacité et leur système de recharge.

Malgré la signature d'un protocole transactionnel n° 1, en date du 13 octobre 2021, ayant abouti à une campagne de reprise des véhicules, de nouveaux différends sont apparus par la suite. Ainsi, en application de la clause de revoyure du premier protocole, je vous propose ce soir d'approuver le protocole transactionnel n° 2 à intervenir avec cette société.

Avec la signature de ce nouveau protocole, IRIZAR accepte de nombreuses concessions sur le plan technique et s'engage sur différents points en matière de reprise de matériel, d'assistance technique et de suivi, ou encore sur une extension de garantie à 15 ans sur les planchers et les châssis, et la tenue d'une campagne de contrôle des passages de câbles entre autres. IRIZAR a par ailleurs accepté de ne demander aucun intérêt moratoire, que ce soit au titre de la retenue de garantie ou pour l'ensemble des factures transmises jusqu'à la date du présent protocole transactionnel. En contrepartie, la collectivité s'engage à s'acquitter des sommes dues à IRIZAR, à savoir 3 079 618,31 €, intégrant des crédits de paiement, mais aussi la libération d'une retenue de garantie appliquée sur toutes les factures mandatées jusque-là. Un premier versement de 1,5 M€ sera libéré dans un délai de 15 jours suivant la notification du présent protocole.

Enfin, un accord a été trouvé sur les conditions de locations de batteries pour la période postérieure au 16 novembre 2025, qui marquait la fin du contrat initial, intégrant en plus une réfaction de 145 000 € par IRIZAR du montant global des paiements.

Au regard de tous ces éléments issus de longues négociations avec la société, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer ce protocole transactionnel n° 2.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : S'il est un échec particulièrement éclatant de 12 années de votre gestion à Amiens Métropole, c'est ce que résume ce protocole transactionnel. Pour contrecarrer le projet de tramway porté par la précédente majorité, il fallait un grand projet de transport, mais moins cher et impliquant moins de travaux. Sur le deuxième point, les Amiénois et Amiénoises ont vu et n'ont pu qu'être déçus, malgré les aménagements en site propre loin de couvrir l'ensemble des lignes concernées. Concernant le premier point, si la somme initiale avancée était déjà de 122 millions d'Euros, les deux tiers du projet de tramway, il est plus difficile de trouver, au gré des délibérations, un chiffre définitif consolidé du coût du choix du BHNS, entre le prix des bus eux-mêmes, les travaux de voirie pour les mettre en site propre, et les trop nombreux dysfonctionnements qui ont amené à des frais d'entretien importants, même si le chiffre de 140 millions est sorti dans la presse. Car ce n'est pas uniquement le choix du BHNS qui pose rétrospectivement question, c'est votre volonté de faire un "coup" avec une flotte novatrice et le projet le plus ambitieux d'Europe. Résultat, un échec cuisant avec des très nombreuses pannes, une flotte rapidement exsangue, et un manque de performance des bus et des systèmes de charge, dixit le présent protocole transactionnel lui-même. Et donc un service aux usagers et usagères largement dégradé par rapport aux attendus. On ne parle plus du fameux bus toutes les dix minutes.

Et maintenant, la cerise sur le gâteau ou, devrais-je, dire la batterie sur le Nemo, un protocole transactionnel qui démontre une chose : ce choix nous tient pieds et poings liés à IRIZAR parce que la technicité de ces bus et de leur batterie nous oblige à compter sur IRIZAR en matière d'entretien. Non seulement la collectivité doit encore sortir 3 millions pour IRIZAR, mais surtout renonce à solliciter le dédommagement financier lié au préjudice qu'ont été les très nombreux dysfonctionnements du parc de bus électriques, et plus globalement, à toute réclamation ou contestation. Nous avons hérité d'une flotte défaillante et nous sommes forcés d'en payer les pots cassés encore aujourd'hui, et si nous ne trouvons pas un moyen de nous en débarrasser, pour encore de nombreuses années.

M. GEST : D'autres interventions ? Nous avons été extrêmement surpris de voir depuis un mois sortir trois articles successifs dans le quotidien régional sur le Bus à Haut Niveau de Service, trois articles à charge. Un durant la période d'enneigement, un autre le 10 février, c'est-à-dire il y a deux jours, truffé d'erreurs, et un autre aujourd'hui même, accompagné d'un billet d'humeur. Les titres sont sans ambiguïté. Cela a été repris tout à l'heure par Madame BECKER. "Tout ça pour ça" et "le fiasco". Je ne peux pas laisser dire ça. Ces articles ont été rédigés délibérément pour faire du bus un enjeu de la campagne électorale, alors que cela n'en est pas du tout un puisque les problèmes que vous évoquez n'ont rien à voir avec la solution et la situation que nous connaissons aujourd'hui. Dans l'article de mardi dernier, en dehors d'en faire un enjeu de campagne, j'ai lu que le bus était trop souvent dans la circulation, et notamment sur l'axe Vogel-Branly. Oui, mais Madame DIAZ n'a pas bien regardé l'axe Vogel-Branly car c'est un axe sur lequel il y a très majoritairement des voies réservées aux bus. Il y a une erreur sur le prix du bus. Les bus électriques ont coûté 600 000 € parce que nous n'avons pas acheté en plus les batteries, ce qui nous aurait amenés à un prix entre 750 000 et 800 000 €, mais nous avons loué les batteries, sachant qu'elles évoluent et cela paraissait beaucoup plus prudent.

Troisième erreur, on prétend que la fréquence des Bus à Haut Niveau de Service sur les lignes N1, N2 et N3, est de 15 minutes. Il n'y a qu'à revoir le programme d'Amétis présenté sur son site pour constater que la fréquence est bien de 12 minutes sur ces lignes. Certes, ce n'est pas 10 minutes, Madame DESBUREAUX, j'en conviens très volontiers, c'est 12 minutes entre 7 heures et 20 heures, car avant et après ces créneaux, les bus sont beaucoup moins fréquentés. Affirmer 15 minutes au lieu de 12 minutes est donc un mensonge. Je sais bien que nous n'aurons jamais raison contre la presse, je suis payé pour le savoir depuis quarante et un ans, mais quand même.

Quatrième élément, IRIZAR aurait été choisi au détriment de Siemens, mais Siemens n'est pas un fabricant d'autobus. En 2017, Siemens nous avait proposé une expérimentation portant sur 6 kilomètres, ce qui n'a strictement rien à voir avec ce que nous avons définitivement retenu. Expérimentation qui était d'ailleurs basée sur des recharges électriques sur le circuit des bus, comme ce fut envisagé un moment par les fabricants de bus électriques, et qui ont été remplacées par des chargements en bout de ligne. Nouvelle erreur puisqu'une expérimentation sur 6 kilomètres n'a rien à voir avec une installation des bus. Il est aussi dit qu'il n'y a pas assez de bus disponibles. Aujourd'hui, il y en a largement assez, y compris de bus électriques, pour assurer le service tous les jours. Cela n'a pas toujours été le cas. Je n'ai jamais fait mystère des problèmes rencontrés, j'ai joué la transparence totale. Madame DESBUREAUX, les 3 millions supplémentaires que vous évoquez correspondent aux 3 millions en plus que j'ai bloqués pour pouvoir discuter avec IRIZAR depuis six ans. Il ne faut pas écrire et dire n'importe quoi. Donc, il y a suffisamment de bus aujourd'hui. C'est une situation que nous n'avons pas connue antérieurement, c'est tout à fait exact, mais elle s'est améliorée grâce à une reprise des bus aux frais de la société IRIZAR depuis plusieurs mois et années. 40 bus sur 43 sont rentrés de l'atelier.

L'article mentionnait toutefois une éclaircie : "Les usagers sont prêts à monter dans les bus". Non, ils ne sont pas prêts, ils montent dans les bus. La dernière étude commandée par Keolis à un organisme indépendant fait état d'un taux de satisfaction de 90%. C'est une belle éclaircie. L'autre élément, c'est tout simplement que les validations sont en augmentation de 26% entre 2017 et 2024. Cela montre bien que non seulement les gens ont envie de monter dans le bus, mais ils montent. Je note que l'on a trouvé 4 personnes à interviewer. La meilleure solution, c'est d'écouter les usagers, et ceux qui répondent à l'enquête sont au nombre de 865, ce qui est peut-être mieux que 4. Une personne sur les 4 a quand même été trouvée pour en dire du bien. J'ai écouté les 865 qui, à 90%, estiment que le bus donne satisfaction, notamment le BHNS.

Ensuite, on me dit qu'il y a encore des besoins sur la proximité. Depuis 2021 que nous avons restructuré avec Jean-Claude RENAUX, nous n'avons plus aucune demande de modification des tracés. En revanche, on pourrait toujours rêver d'avoir davantage de bus, comme moi particulièrement je peux rêver d'avoir plus de concurrence dans la presse quotidienne régionale, mais c'est une question d'argent dans les deux cas de figure. C'est facile, on ajoute des bus, mais les bus, on les paie, et le coût est au kilomètre parcouru. Je vous le répète, nous avons un nombre de validations en augmentation de 39% depuis 2021.

Par ailleurs, les bus à biogaz sont effectivement équipés de rampes électriques pour les personnes à mobilité réduite, et ils ont même les deux systèmes. Et le tarif du TAM est exactement le même que le tarif Ametis pour les personnes handicapées. J'ajoute enfin que l'article antérieur de Monsieur BERGER évoquait la période de neige comme l'apocalypse. En fait, six pannes de batterie ont été recensées, ce qui est tout à fait comparable à ce que nos autres bus, qui ne sont pas électriques, peuvent connaître dans des périodes comparables. De la même façon que lorsqu'une porte est bloquée par le gel au niveau de son caoutchouc, je pense que tout automobiliste sait que cela arrive également aux voitures. Enfin, les tarifs du bus à Amiens Métropole sont parmi les plus bas de France grâce à la tarification solidaire que nous avons mise en place et qui n'existe pas partout dans ce pays. Et le niveau du quotient familial qui a été retenu, soit un peu plus de 50% des voyages qui se font à titre gratuit. Sans compter le samedi qui est gratuit pour tout le monde.

Cerise sur le gâteau, on ressort les vieilles lunes, à savoir le tramway. Quand on n'a pas d'idée, on répète ce qui a pu être un jour une proposition. Le tramway, c'est la panacée. Et on ajoute que si l'on n'a pas fait le tramway, c'est la preuve d'un manque d'ambition, de vision. Et comment a-t-on pu ne pas faire ce que la ville de Caen, elle, a choisi de faire ! Et il est précisé : Caen, 109 000 habitants. Amiens, c'est 135 000 habitants. Mais on oublie un petit détail qui est que l'agglomération compte 280 000 habitants. Comme je l'ai toujours dit, pour installer un tramway, il faut au moins 300 000 habitants afin de pouvoir le financer. D'ailleurs, lorsque nous sommes arrivés en 2014, pourquoi avons-nous refusé le tramway ? Parce qu'il était prévu au minimum 250 millions de dépenses pour 10 kilomètres sur l'axe nord-sud. Et on sait très bien, quand on fait du tramway, que l'on dessine un axe puis une croix. 250 millions supplémentaires. Montant qui n'était absolument pas financé ni par l'État ni par la Région, alors que la Région Picardie était pourtant en accord à l'époque avec la couleur politique d'Amiens et d'Amiens Métropole. Malgré cela, pas d'argent. Quand on arrive aux affaires, trouver un projet qui n'est pas financé et qui ne concerne que 10 kilomètres fait réfléchir. Nous avons fait 44 kilomètres. Aucune commune d'Amiens Métropole aujourd'hui n'est pas desservie au moins par les bus Resago, même celles à qui j'avais dit, quand elles sont arrivées en 2018, qu'elles n'auraient probablement pas le bus. Et le Bus à Haut Niveau de Service a coûté 122 millions, pas 140, et je le répète, pour 44 kilomètres. Le nombre de kilomètres en site propre créé était d'environ 10 kilomètres s'ajoutant à ceux déjà existants. Donc, le nombre de kilomètres créés était très proche de celui envisagé pour le tramway. Telle est la réalité du dossier.

Je terminerai en vous disant simplement une chose. Je laisse juge l'ensemble des personnes ici présentes qui consultent internet de la déontologie de la presse en situation de monopole qui s'autorise à écrire de tels articles à quatre semaines du premier tour d'une élection. Il y a un minimum de neutralité à respecter, et surtout un minimum de vérité à révéler. Je n'ai jamais fermé ma porte à qui que ce soit pour fournir tous les éléments que l'on souhaite, tout est sur la table. Pourquoi faire un protocole d'accord ? Dans dix ans, nous aurions probablement gagné le procès contre IRIZAR, déjà parce qu'ils n'ont jamais respecté le contrat de départ qui portait essentiellement sur le nombre de bus disponibles tous les jours. Mais le fait d'avoir bloqué durant sept ans 3 millions que nous leur devions m'a permis avec Jean-Claude et les services de continuer à dialoguer avec eux en leur disant que nous ne paierions pas cette somme s'ils ne comprenaient pas ce que nous leur demandions. Dans les tractations privées, c'est plutôt courant, mais pas dans le public. Heureusement que nous l'avons fait parce qu'ainsi, les techniciens d'IRIZAR sont toujours présents à notre dépôt de bus pour s'en occuper. Si nous avions décidé de porter l'affaire en justice, ils nous auraient dit de nous débrouiller. Et qu'est-ce qui nous assure qu'ils nous auraient livré en batteries, lesquelles sont totalement dépendantes d'un de leurs prestataires ? C'est la raison pour laquelle nous avons fait ce choix.

Je n'ai pas à vous dire que ce protocole est exceptionnel, ce n'est pas la question, mais il est meilleur que celui que j'ai craint à un moment. Au moins, nous avons l'assurance que le service va fonctionner. On oublie aussi de mesurer ce que les bus ont déjà fait. Un bus parcourt chaque jour environ 200 kilomètres. Si on multiplie par 365 jours durant sept ans, cela représente des centaines de milliers de kilomètres. Il n'est donc pas utile d'ajouter à travers des propos non vérifiés sur ces bus, des qualificatifs qui ont provoqué chez nous une lourde déception, car ce n'est pas pour faire un "coup" que nous l'avons fait, mais aussi pour être innovant et pour protéger la santé des habitants. 43 bus électriques sans rejet dans l'atmosphère jouent aussi un rôle dans le fait qu'il y ait moins de pollution à Amiens qu'il y a dix ans. Je tenais à dire tout cela, car vous en avez été informés, et il peut être troublant de lire dans un journal une accumulation de propos de cette nature. J'ajoute qu'à 20 heures hier soir, un journaliste du même journal me demandait de répondre sur la gestion du personnel de Keolis qui, dans le cadre d'une DSP, est responsable du personnel. Il y aura encore un article demain, je préfère vous prévenir.

M. RENAUX : Quelques précisions. Il a été dit que nous payions 3 millions supplémentaires. Non, c'est simplement l'argent qui était prévu dès le départ. C'est le fait d'avoir retenu ces 3 millions qui nous a permis d'aboutir à ce protocole aujourd'hui qui nous assure la pérennité des bus, la location des batteries, la réparation des planchers, etc. Sur le taux de satisfaction, on peut toujours trouver des personnes mécontentes, surtout en période électorale, qui parlent parfois de choses sans les connaître. Je pense à ce monsieur, par exemple, qui s'est permis de dire qu'il ne pouvait pas prendre le transport adapté d'Amiens Métropole parce que c'était trop cher. Nous avons l'obligation de traiter de la même manière une personne en situation de handicap qu'une personne sans handicap, donc la tarification est exactement la même. Et nous avons l'un des services les plus performants de France, avec une grande amplitude horaire, soit de 5 heures du matin jusqu'à 23 heures voire plus, sachant que c'est un transport de porte à porte, contrairement à la loi qui nous obligerait à simplement déposer la personne à mobilité réduite à l'arrêt adapté le plus proche. Depuis des années, ce service va chercher la personne à son domicile, la dépose sur son lieu de travail ou à son rendez-vous, etc. et ce jusqu'à 23 heures. Ce service est vraiment extraordinaire, nous n'avons pas à en rougir, et on ne le dit pas suffisamment.

Concernant le taux de satisfaction de 90%, il faut noter que le taux des très satisfaits progresse de 13% par rapport à 2022. Ce ne sont pas des avis ramassés, c'est un organisme spécialisé qui a l'habitude de faire des sondages sur la base d'échantillons représentatifs, de faire des entretiens personnalisés, au téléphone ou en direct. Concernant le taux de satisfaction à l'égard

des lignes de Nemo, nous étions à 90% en 2022 et nous sommes aujourd'hui à 91%. Sachant que les lignes Nemo, c'est 74% des usagers du réseau transportés. Sur les lignes de proximité, le taux de satisfaction est de 86% contre 82% en 2022. Un saut qualitatif avait déjà été fait lors de la précédente enquête qui montrait que les modifications apportées en 2021 ont permis de régler beaucoup de choses. C'est factuel, c'est la réalité des chiffres.

Que disent les usagers sur la fréquence des bus sur les lignes Nemo ? Satisfaction à 86%. Sur l'horaire du premier bus le matin, 95% de satisfaits, etc. Sur les itinéraires des lignes Nemo, le taux de satisfaction est de 97%. Sur les temps de parcours, le taux de satisfaction est de 95%. Sur les correspondances, 92%. Sur l'état des quais, du mobilier, 95%. Et concernant la fréquence des bus sur le réseau de proximité, ce n'est pas la même quantité de personnes à transporter, mais le taux progresse. Le taux de satisfaction était de 56% en 2022 contre 64% aujourd'hui. Et sur les itinéraires de ces lignes de proximité, 90% de satisfaction. Sur les temps de parcours, 88%. Je tenais à apporter ces précisions qui sont des éléments factuels, sur la base d'une étude confiée à un organisme professionnel qui sait recueillir véritablement l'opinion sur un échantillon représentatif. Voilà la réalité des choses. C'est vrai que nous sommes en période électorale, j'ai moi-même un parcours politique, je sais qu'on évoque la réalité en fonction de ses objectifs. Mais je trouve que le débat se situe bien souvent à la hauteur des caniveaux, en tout cas pas à la hauteur des enjeux que représente le fonctionnement d'un réseau de transport en commun sur un territoire aussi étendu que celui d'Amiens Métropole, jusqu'à la moindre petite commune. En tout cas, je n'ai pas à rougir, depuis que j'ai cette délégation, de mon action. La lettre de mission est respectée, Président, vous m'aviez demandé d'améliorer notamment le réseau de proximité. Auparavant, nous avions des réclamations chaque semaine, nous n'en sommes plus là aujourd'hui. Qu'il y ait encore des attentes, qu'on veuille toujours faire plus et mieux, je suis d'accord, mais la question est de savoir comment trouver l'argent nécessaire pour dimensionner le nombre de conducteurs, acheter des bus en plus grand nombre, et les faire rouler. Tout cela a un coût. Je rappelle que ce service est financé en mobilisant au taux maximum le versement Mobilité, qui est à 2%, on ne peut pas faire plus, et qui finance le service à quasiment 80%. Heureusement que nous avons quand même un peu de recettes commerciales pour pouvoir justifier et bénéficier de l'exonération de la TVA sur ce service.

M. GEST : Merci pour ces compléments. J'espère que vous avez noté les chiffres qui ont été donnés. Je ne pense pas que vous aurez l'occasion de les lire, pas plus que vous ne lirez d'ailleurs l'extrait du journal que j'ai laissé sur vos tables. Vous n'avez déjà pas vu le précédent classement sur l'attractivité. Ils vont tous dans le même sens.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ, VOULMINOT, BARA, BAÏS, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, DESBUREAUX se sont abstenus.

M. GEST : Je remercie Jean-Claude pour son formidable travail, et je vous remercie de la confiance que vous manifestez, car ce dossier nous a et m'a beaucoup préoccupé. Avec Pascal RIFFLART, nous avons construit ce que nous souhaitions vraiment pour que cela devienne exemplaire. Malheureusement, nous avons été déçus par la livraison. Ce n'est pas nous qui construisons les bus, et nous avons fait un appel d'offres qui a donné ce qu'il a donné. Je répète que nous n'avons pas choisi une entreprise lambda, mais une entreprise ayant des années d'existence, d'énormes références, des prix régulièrement obtenus, notamment sur la construction de ses autocars. En dehors des livraisons quasi-simultanées entre ici et Bayonne, il

a depuis continué à vendre ses autobus dans différentes villes de France et d'Europe. Donc merci de votre soutien. Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Monsieur le Président, je pense que ce sera ma dernière intervention dans ce conseil, et ma dernière intervention tout court. Ce sujet du BHNS me touche un peu, et si vous le permettez, j'aurais voulu dire quelques mots. Tout comme vous, j'ai été totalement effaré par ce que j'ai lu dans la presse, ce n'est pas mon habitude de dire cela, mais je pense qu'à une heure où l'on se plaint de la qualité de l'information et de l'information que l'on cherche dans les réseaux sociaux au lieu de la chercher dans la presse institutionnelle, cette manière de faire m'a totalement ulcéré, avec notamment des affirmations erronées. Nous n'allons pas revenir dessus, vous les avez mentionnées, l'absence totale de contradiction. J'ai porté ce projet pendant six ans, je pense que j'avais quelques éléments à donner, des éléments objectifs et vérifiables, mais à aucun moment je n'ai été sollicité pour qu'au final, cet article soit le plus objectif possible tel qu'on peut l'espérer, de plus dans une période pré-électorale. C'est choquant. Je n'ai pas d'autre mot. Je suis totalement surpris par cette méthode, et je tenais à manifester mon mécontentement. Vous avez donné plein de chiffres, je ne vais pas revenir dessus. Je voudrais simplement marquer les esprits en disant que lorsqu'on prend 5 millions de validations en 12 ans, étant partis de 10,5 millions et arrivés à 15,5 millions, cela veut dire que nous répondons plus qu'à une attente et que l'on satisfait quand même un certain nombre de personnes. On ne retourne pas là où on n'est pas satisfait. Cet engouement pour les transports en commun est confirmé par l'enquête EMC² du CEREMA, validée au plan national. Il n'y a aucun doute sur les chiffres fournis qui montrent une progression très importante de la part modale des transports en commun sur notre territoire, beaucoup plus qu'ailleurs, avec une diminution de la part modale des voitures et une augmentation de la part modale des piétons, ce qui signifie que le transport en commun ne détourne pas le piéton, contrairement à ce qu'on aurait pu imaginer auparavant. Tout cela est objectif.

Vous avez évoqué l'enquête de satisfaction. Il suffit de prendre le Nemo de temps en temps pour comprendre que c'est un moment agréable dans un espace éclairé, et correspondant à une vision moderne qu'on peut avoir d'un transport en commun. Je ne suis pas persuadé que tous les contradicteurs le fassent, et j'en ai rencontrés assez peu personnellement. Concernant la comparaison avec la ville de Caen, il ne faut pas oublier que c'est Caen-Houlgate, c'est un port, et la ressource financière liée à un port n'est pas du tout la même qu'à Amiens Métropole où nous n'en n'avons pas. Même chose pour la comparaison entre une collectivité de 180 000 habitants et une collectivité de 300 000 habitants, la ressource financière n'est pas du tout la même. De plus, le tramway coûte très cher à la ville de Caen et n'applique pas la tarification solidaire mise en place à Amiens, qui rapporte 7 millions d'Euros à notre collectivité, qui permet à 80% des étudiants de voyager gratuitement, à 50% des personnes de voyager à tarif réduit. Je voudrais bien que la presse fasse un article pour comparer ce qui est comparable. Quant aux 5 interviews que j'ai pu lire, le plus choquant est d'avoir écrit qu'à Caen, les gens étaient vraiment satisfaits, mais aucune interview de Caennais utilisateur du tramway pour permettre de faire une comparaison objective, entre 5 personnes choisies à Amiens et 5 personnes choisies là-bas. Tout était totalement à charge, ce qui est proprement scandaleux.

Je tiens à rappeler quelques éléments. Vous avez certifié le coût du tramway. Nous étions sur 200 millions HT et pour une seule ligne. Je rappelle que cette ligne n'était que nord-sud. Quand on connaît bien ce réseau, on constate que la plus forte fréquentation se fait d'est en ouest, et que la N1 est la ligne qui fonctionne le mieux, qui enregistre le plus grand nombre de validations. Deux lignes desservent le nord actuellement et rejoignent le sud. Quand je suis arrivé à cette responsabilité, j'ai dû me débrouiller avec l'hôpital nord qui avait été totalement négligé pendant deux ans, il n'y avait aucun dialogue entre l'administration hospitalière et les porteurs de projet d'Amiens Métropole. On se retrouvait avec un dépôt de bus à l'hôpital sud

situé à 600 mètres de la porte d'entrée de l'hôpital. Nous avons réussi à négocier avec l'hôpital, à recréer du lien, ce qui a permis d'avoir le maximum de points de desserte et d'amener les personnes à proximité de la porte d'entrée. Quand j'entends parler de la gratuité pour les moins de 26 ans, pourquoi pas, mais mieux vaut être trader à 25 ans que de travailler dans un centre d'appel à 26 ou 27 ans parce que vous paierez plus alors que si vous êtes trader, vous ne paierez pas. Que l'on fasse le choix d'une gratuité totale, je peux le comprendre, mais sortir ce type de mesure est totalement démagogique, et je suis sidéré que l'on fasse de la discrimination en fonction de l'âge et non pas en fonction du revenu. C'est une règle républicaine qui devrait s'appliquer. On pourrait dire encore beaucoup de choses, mais j'ajouterai simplement que nous avons eu ce projet, qui ne répondait pas à une manipulation politique mais était extrêmement courageux, volontaire. Je suis désolé, mais des villes comme Montpellier ou Orléans ont aujourd'hui des lignes de BHNS IRIZAR. Il commence à y en avoir partout. La solution de la mobilité électrique est celle qui sera choisie dans les années à venir, alors que je n'ai pas vu fleurir beaucoup de projets de tramway depuis une dizaine d'années. La dimension de la ville ne le permettait pas, surtout financièrement. Nous serions à peut-être envisager une deuxième ligne entre Etouvie et l'Est de la ville. Je ne sais pas si vous vous mettez à la place des gens qui empruntent cette ligne.

J'aimerais aussi qu'on prenne en compte la notion environnementale, la décarbonation de notre transport. Si nous avons été bien classés, c'est grâce à la décarbonation de notre transport. Si nous n'avions eu qu'un seul tramway sur l'axe nord-sud, nous serions encore en train de le payer et nous serions toujours obligés de travailler à moindre coût sur des lignes secondaires et sur des lignes Ouest-Est, c'est-à-dire que nous serions encore au diesel. Enfin, le coût d'exploitation est totalement couvert par le versement Mobilité et les recettes. Il y a peu de collectivités et d'AOM en France qui peuvent se permettre de ne pas abonder le budget transport à partir du budget principal. Un bon journaliste d'investigation va regarder comment cela se passe ailleurs, combien ça coûte à Dunkerque, à Meaux, etc. ce qui permettra de comparer ce qui est comparable. C'est de l'objectivité. Cela n'a pas été fait, je le déplore parce que cela fausse la perception de la réalité et la capacité à progresser.

Un dernier mot. Nous sommes au pays de Jules Verne. Il n'est jamais monté dans le Nautilus puisqu'il n'a jamais fonctionné, et pourtant le Nautilus s'est converti, quelques décennies plus tard, en une réalité qui, elle, a fonctionné. Il faut laisser le temps au temps, il n'y a pas de transition énergétique sans un peu de courage politique et sans un peu de patience. Face à cet acharnement depuis six ans sur cette alternative au transport, je m'interroge sur la fibre écologique. On veut maintenir le gasoil, je suis sceptique concernant le gaz vert car il n'a pas grand-chose de vert à part son nom. En tout cas, on pourrait se poser la question sur le volontarisme de certains représentants de cette collectivité à vouloir vraiment transformer leur société.

M. GEST : Benoît m'a demandé la parole et nous allons clore le débat. C'est un débat extrêmement important et je tenais à ce que nous l'ayons ce soir. Effectivement, où était l'ambition au plan environnemental ? Pourtant, on nous rebat les oreilles tous les jours sur la protection de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique. Je constate que nous y avons contribué modestement, et c'est important. Benoît MERCUZOT pour conclure.

M. MERCUZOT : Je ne me prononcerai pas sur le fait de savoir si nous avons des journalistes d'investigation à Amiens, il semble bien que non, et on peut le regretter, mais ce qui m'étonne surtout, c'est que j'ai l'impression d'être en février 2020. On parle quand même d'éléments qui ont été mis en place non pas dans le mandat qui se termine, mais dans le précédent. J'ai du mal à comprendre pourquoi, tout d'un coup, on se réveille. Je sais bien que tout n'a pas été comme on le souhaitait, évidemment, et cela n'a jamais été caché me semble-t-il. Pardonnez-moi, mais

si on ne fait que parler, avec six ans de retard, des vrais débats, on aura du mal à avancer. D'autre part, notre budget transport a aujourd'hui une charge de dette inférieure à ce que lui rapporte en une année le versement Mobilité. Je peux vous dire que nous n'en serions vraiment pas là si nous avions à construire deux lignes de tramway. Ce n'est pas 140 millions d'Euros qui auraient dû être mis sur la table, mais plutôt 500 millions d'Euros et étant donné les finances de l'État, on peut douter qu'il nous aurait beaucoup aidé sur cette question. Enfin, sur le fait d'avoir voulu faire un "coup", je suis désolé, mais en 2014, il y a donc douze ans, nous ne voulions pas faire un coup, mais simplement faire d'Amiens la ville de la mobilité électrique. Et à votre avis, est-ce que c'est totalement aberrant, notamment dans une ville où se trouve un laboratoire issu de l'université travaillant justement sur le stockage de l'énergie ? On peut dire que c'est peut-être prendre le risque d'être en avance. Du point de vue budgétaire, tout à l'heure d'autres nous reprochaient d'être trop prudents, mais il me semble qu'il vaut mieux être un peu prudent sur le plan budgétaire et, au contraire, prendre des risques calculés. Et pour être tout à fait honnêtes, nous espérions bien que les bus IRIZAR, qui se sont avérés être les meilleurs, fonctionneraient mieux, mais s'ils ont été choisis, c'est aussi parce qu'ils répondaient le mieux sur de nombreux critères. Donc ce n'est pas un "coup", cela n'a pas marché aussi bien que souhaité, mais ce n'est pas une catastrophe non plus qui justifie que l'on continue à en parler douze ans après. Réveillez-vous, nous sommes en 2026, pas en 2020 !

M. GEST : Je souhaitais juste dire à Benoît, qui connaît bien les chiffres dans la maison, que déjà pour aller chercher l'argent pour un projet de 122 millions, il a fallu ramer, à tel point que nous avons obtenu une aide de l'État et il a fallu que j'aille voir le ministre des Transports, Monsieur Tabarot il y a quelques mois pour obtenir le solde, car l'État nous devait encore 2 à 3 millions. Sur un projet dont le budget aurait été multiplié par deux, imaginez les problèmes qui auraient été les nôtres pour le financer. On peut espérer qu'un jour, certains ouvriront leurs yeux et penseront à autre chose que détruire.

31 - VELAM. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE AU 1^{ER} AVRIL 2026.

M. RENAUX : La grille tarifaire pour l'exploitation du système Vélam à la société JC Decaux, est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2025, en vertu d'une délibération en date du 15 mai 2025.

Cependant, depuis la mise en service de ce système, il a été constaté que certains usagers conservent leur Vélam plusieurs heures d'affilée, ce qui entrave la disponibilité du matériel et dérégule le service. C'est pourquoi, je vous propose d'adapter la nouvelle grille tarifaire, avec effet au 1^{er} avril 2026, pour les dépassements au-delà des 30 premières minutes gratuites, que ce soit pour le vélo mécanique ou le vélo à assistance électrique. Dès lors, les usagers paieront 50 centimes de la 31^{ème} à la 60^{ème} minute d'utilisation et 1 € de la 61^{ème} à la 90^{ème} minute et ainsi de suite. Je rappelle qu'il s'agit d'un service de courte durée, que pour la longue durée nous avons le service Buscyclette. La fréquentation du service Vélam explose, comme le montrent les derniers chiffres, et il faut donc de la rotation.

M. GEST : Des questions ? Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Nous comprenons fort bien que garder un Vélam pour une longue durée soit un contournement du principe même du service, qu'il y a Buscyclette pour cela et que ce peut être une façon induite de faire baisser le prix de la location étant donné la tarification jusqu'ici en vigueur. En revanche, il nous semble qu'une latitude un peu plus large aurait pu être laissée. Un usage sur une demi-journée n'est pas un mésusage du Vélam auquel devrait être préféré Buscyclette. Prenons un exemple. Si je vais de Saint-Roch au stade Louise Michelet pour voir un match du FC Porto d'Amiens, il y a des stations en continuité de mon point de départ mais pas du point d'arrivée. Il est pourtant plus logique de prendre un Vélam et de le rattacher à mon

point de départ, une fois l'aller-retour, et le match passé, ce qui durera assurément plus de deux heures, soit un coût de 7,50 € en plus du prix de la formule d'accès, que de me déplacer à la gare pour aller louer un Buscyclette. C'est en cela que nous considérons que la hausse des tarifs à la demi-heure augmente trop vite.

M. RENAUX : Nous avions auparavant 20 stations sur Amiens, et nous sommes passés à 42 stations. Evidemment, on peut toujours rêver d'installer des stations à tous les coins de rue, mais je rappelle que ce service est financé par la Ville d'Amiens et l'abandon de recettes publicitaires. On pourra toujours trouver l'origine-destination qui ne correspondra pas à une station Vélam. Ce service est en nette amélioration, le choix fait dans le cadre du renouvellement de la DSP a été le bon avec une électrification majoritaire du parc, et les taux de fréquentation sont vraiment excellents, sachant que ce service était en perte de vitesse.

M. GEST : Merci pour cette réponse. J'espère, Madame DELATTRE, que cela ne vous empêchera pas d'aller soutenir les Portugais car c'est une belle équipe très méritante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mmes DELATTRE, DESBUREAUX se sont abstenus.

32 - GARES & CONNEXIONS. CONTRAT PARTICULIER PORTANT OCCUPATION D'UN ESPACE EN GARE D'AMIENS. AVENANT N° 2.

M. RENAUX : Par délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil d'Amiens Métropole a approuvé la convention passée avec Gares et Connexions, pour l'occupation du Hall Fiquet, par Buscyclette, à partir du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 15 ans.

Un avenant n° 1 a par suite décalé la date de prise d'effet du contrat au 1^{er} janvier 2017. Une franchise de redevance accordée pour une durée de 8 ans et 7 mois est donc arrivée à échéance en juillet 2025. À compter de cette date, elle entraîne pour la collectivité le paiement d'une redevance annuelle de 29 000 €. Ce montant s'ajoute aux 6 600 € de charges et aux 5 000 € d'impôts et taxes déjà acquittés depuis le début du contrat.

Amiens Métropole avait initialement sollicité une prolongation de la franchise, demande que Gares et Connexions a refusée au motif que les valeurs locatives actuelles, avoisinaient 65 000 € par an pour une surface de 220 m².

Néanmoins, afin de soutenir l'activité de Buscyclette, la SNCF Gares & Connexions a proposé de maintenir la redevance annuelle à 29 000 €, tout en accordant à la collectivité une exonération de charges et d'impôts du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la fin du contrat, soit un abattement total de 58 000 € sur la durée restante.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver l'avenant n° 2 permettant d'acter ces négociations.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

33 - APPEL A PROJET FSE + 2026-2027. MOBILISATION DES EMPLOYEURS. FACILITATEUR CLAUSE SOCIALE. DEMANDE DE SUBVENTION.

M. FOUCAULT : Je rappelle que le Fonds Social Européen est le bras armé de la politique de cohésion sociale et territoriale de l'Union Européenne, avec un relais au niveau national qui est le Département, chef de file des politiques d'insertion. Amiens Métropole relaie cette action du Département par convention avec, depuis 2010, un chargé de mission du service Emploi-Insertion d'Amiens Métropole qui décline le FSE sur le territoire d'Amiens Métropole. C'est principalement la clause sociale dans les marchés publics qui permet à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver, au moins provisoirement, l'expérience du travail. Afin de poursuivre cette mission, le service Emploi-Insertion d'Amiens Métropole souhaite répondre à l'appel à projets FSE du Conseil Départemental pour la période 2026-2027, et donc solliciter sur ces deux années une subvention d'un montant de 79 200 €, soit 52% du montant maximal, le coût de l'opération étant de 151 800 €.

C'est pourquoi, au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le dépôt de candidature à l'appel à projets FSE et la sollicitation d'une demande de subvention pour un montant de 79 200 € auprès du Conseil Départemental de la Somme.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - PLATEFORME TERRITORIALE PROCH'EMPLOI ENTREPRISES. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2026-2028. RECONDUCTION

M. FOUCAULT : Un propos liminaire au sujet de l'emploi comme nous le faisons régulièrement dans cette enceinte depuis six ans. D'abord quelques mots sur Ynsect puisque, aujourd'hui, nous avons installé avec le Président, mais sous le pilotage du Préfet, le comité de suivi dédié à la revitalisation du site Ynsect, sachant qu'avec la Banque des Territoires, les principaux acteurs, évidemment la Région, nous travaillons depuis des semaines sur cette revitalisation et sur les différents scénarii pouvant être imaginés pour revitaliser le site. Lors du dernier Conseil d'Amiens Métropole, nous avons aussi parlé de l'emploi. J'ai promis de vous tenir au courant. Nous sommes partis de 75 salariés licenciés, et nous sommes aujourd'hui à 25 salariés sans emploi, ce qui est déjà trop mais beaucoup moins que 75, et qui sont accompagnés.

Comme tout au long de ces années, j'ai plutôt des bonnes nouvelles que des mauvaises nouvelles, comme le montre le document du Figaro qui est sur votre table. Quelques mots sur PROMEO qui va faire d'Amiens sa vitrine régionale et même interrégionale avec un investissement de 30 millions d'Euros, dont les travaux vont rapidement démarrer, de plus sur une ancienne friche industrielle, la station d'épuration Saint-Maurice. Cela faisait partie de nos objectifs quand nous avons installé le Comité des friches avec la majorité, l'opposition présente. C'est donc une belle satisfaction pour PROMEO, pour l'industrie amiénoise, mais aussi pour l'écologie, car cela montre que là où l'on a des friches on peut aussi créer de l'emploi. Au niveau de l'emploi, c'est intéressant également, même si la principale activité de PROMEO, c'est de former des personnes en reconversion ou en besoin d'amélioration de leurs compétences techniques. Actuellement, comme vous le savez, PROMEO est sur la zone industrielle nord, avec 37 salariés, et le projet dont les travaux vont démarrer dans quelques semaines va permettre la création de 40 emplois supplémentaires, passant ainsi à 77 salariés, sans parler du nombre d'apprenants qui seront d'environ 700 contre 350 aujourd'hui. Et c'est surtout une véritable pépite au service de notre zone industrielle, d'Airbus jusqu'à Corbie, en passant par Amiens Métropole.

La seconde bonne nouvelle, c'est aussi METAROM qui est l'un de nos fleurons avec 161 collaborateurs et qui a récemment annoncé au Président qu'il allait se développer à la fois sur Boves, où il est déjà, et sur Blangy, avec notamment la création d'un centre de recherche de très haut niveau pour améliorer leur productivité et leur conquête de marchés. Avec un investissement très significatif et, évidemment, des créations d'emploi.

Concernant la Manufacture Abbevilleoise dans le quartier du Petit-Saint-Jean, déployée également sur une friche industrielle, les travaux se terminent avec une ouverture programmée à l'été 2026. Je rappelle que ce sont environ 150 emplois immédiats et une perspective de 300 emplois dans le domaine de la maroquinerie cher à notre ancien territoire textile.

Concernant TIAMAT, tout va bien, avec un compromis de vente en mars prochain et un démarrage des travaux cet été. C'est un beau projet qui va directement de l'université au centre de recherche, à l'innovation, à la création d'entreprise, à la création d'emplois, avec une technologie sodium inédite sur le marché.

Autre nouvelle en avant-première et qui va intéresser sans doute tous les Amiénois, c'est la création prochaine d'un hôpital vétérinaire par la société SynerVet sur le pôle Jules Verne, sur le territoire de Glisy, à proximité de l'aérodrome. C'est quelque chose qui manquait beaucoup à Amiens pour tous les propriétaires d'animaux qui devaient se déplacer à Rouen, Paris, L'isle-Adam, voire Lille pour les faire soigner par des vétérinaires spécialisés. SynerVet va installer un magnifique bâtiment, ce qu'on appelle un centre référent où les personnes iront par ordonnance de leur vétérinaire habituel. Les travaux devraient démarrer cet été, sachant que les pièces du compromis de vente sont en cours d'élaboration. 49 emplois seront immédiatement créés, dont une vingtaine de vétérinaires, donc des emplois hautement qualifiés, les autres emplois étant des assistantes ou assistants, des infirmières et infirmiers. L'objectif est d'atteindre assez vite 70 emplois sur Amiens.

J'en profite pour remercier le service Développement économique qui est toujours coresponsable des bonnes nouvelles et des travaux que j'ai pu vous annoncer, avec ce bilan dont nous sommes très fiers, puisque nous avons fait passer le taux de chômage de 12,5 à 8,5%, donc une légère progression, moins qu'au niveau national ces derniers temps, mais notre territoire a une très forte résilience malgré sa densité industrielle, et malgré parfois des problèmes de formation de la population. Collectivement pour l'ensemble des élus d'Amiens Métropole, ce doit être une très grande satisfaction de pouvoir produire ces chiffres et de voir tout le bien qui a pu être fait à des milliers d'habitants du territoire amiénois et de la zone d'emploi d'Amiens.

Je raccroche mes propos liminaires au dispositif Proch'Emploi, qui avait été créé à l'heure du chômage de masse en 2016 par le Conseil Régional des Hauts-de-France qui permettait de détecter les emplois cachés, toutes ces offres qui étaient plus ou moins visibles dans les entreprises qui n'étaient pas portées à connaissance des demandeurs d'emploi. C'est une très belle réussite, si bien que le Conseil Régional, le 27 novembre 2025, a validé le principe de la poursuite du dispositif Proch'Emploi sur trois ans, soit 2026-2027-2028. Nous allons d'autant plus le suivre, que ce fut une vraie réussite sur Amiens. En effet, depuis 2016, 2 000 emplois cachés ont été débusqués par notre petite équipe Proch'Emploi d'Amiens, et 1 133 personnes qui ont pu trouver un emploi, soit 100 à 150 personnes et qui, grâce à Proch'Emploi, chaque année, sortent du statut de demandeur d'emploi pour devenir salarié.

C'est pourquoi, mes chers collègues, au vu de ces éléments, je vous propose de reconduire la plateforme Proch'Emploi Entreprises au sein du service Emploi-Insertion d'Amiens Métropole pour les trois prochaines années. D'approuver la convention-cadre d'objectifs 2026-2028,

d'autoriser le Président à la signer, et de solliciter la subvention de 136 000 € prévue aux termes de la convention-cadre pour l'année 2026.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - AMIENS. AIDE A L'IMMOBILIER. SARL EVOAIR. AVENANT N° 1.

M. FOUCAULT : EVOAIR est également une jolie PME de Gamaches qui a imaginé son développement sur Amiens. Elle est spécialisée dans la maintenance, la réparation d'équipements de compression d'air et de gaz. Elle s'est installée sur l'espace industriel nord. En 2023, le CAM avait validé le principe d'une subvention de 40 000 € pour 10 emplois créés, 3 à 4 emplois cadres et 6 emplois techniques. Malgré une très bonne résilience, les emplois créés n'ont pas été à ce jour au nombre de 10, mais de 6, du fait de difficultés de conjoncture en matière de gaz. La société EVOAIR nous propose de repousser jusqu'à fin 2026, la création des 4 emplois, ce qui lui permettra de disposer, fin 2026, de l'aide promise de 40 000 €.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTION-TYPE.

MME BRUNEL : Comme vous en avez maintenant l'habitude, je vous propose de soutenir, dans le cadre des aides attribuées aux TPE pour leurs investissements matériels, 9 entreprises pour un total de 36 760 €.

Pour les bénéficiaires implantés sur Amiens, la répartition est la suivante :

- 5 800 € pour la SAS La Mamma Epicerie, pour une activité de traiteur ;
- 6 000 € au profit de la SAS Somme Toitures Services, entreprise de couverture étanchéité. ;
- 6 000 € à la fois pour la SARL SF Enseignes qui fabrique et pose des enseignes et de la signalétique, et pour la SARL Afghan Bazaar qui vend des produits et plats d'Asie Centrale ;
- 4 286 € pour la cordonnerie SARL Cordonnerie Henriville ;
- 1 799 € pour la SAS Dyscoveri, pour sa société de programmation et d'information ;
- 2 948 € pour Madame Davoine, pour son activité de fabrication d'objets en bois.

Sur la commune de Bertangles, c'est la SARL La Chouette Mercerie, un commerce de détail de textiles, qui se verrait octroyer une aide de 1 331 €.

Et sur Boves, ce serait une somme de 2 596 € qui serait attribué à Madame Alexandre pour son salon de coiffure.

La convention-type à intervenir est à approuver et je vous invite à autoriser Monsieur le Président à la signer avec chacune des structures.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37 - SOUTIEN AUX STRUCTURES DE L'ENTREPRENEURIAT DU TERRITOIRE. SUBVENTIONS. ANNEE 2026. CONVENTIONS.

MME BRUNEL: Dans le cadre de sa politique de développement économique, Amiens Métropole entend poursuivre son soutien aux structures locales de conseil et d'accompagnement des entreprises. C'est pourquoi je vous propose d'approuver les subventions pour un montant global de 126 500 €, à répartir au titre de l'année 2026 comme suit :

- L'association Initiative Somme France Active Picardie, pour 70 000 €.
- L'ADIE, à hauteur de 7 500 € ;
- La BGE, une somme de 20 000 € ;
- Le Réseau Entreprendre Picardie, à hauteur de 5 000 € ;
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France, pour 23 000 € ;
- L'Association des Cigales Hauts-de-France, pour 1 000 €.

Je vous propose également d'approuver les conventions correspondantes et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. de JENLIS n'a pas pris part au vote.

38 - UPJV. SOUTIEN DU PROJET GRECO. CONVENTION D'INVESTISSEMENT. AVENANT N° 1.

MME PINON: Le développement de l'agglomération s'appuie sur une dynamique forte liée à la recherche et à l'innovation. Dans ce cadre, la santé, et plus spécifiquement "le numérique au service de l'innovation dans les pratiques de santé" a été défini comme un des moteurs d'avenir de notre agglomération.

Je rappelle que le GRECO est un institut fédératif de recherche dont l'acronyme signifie Groupe de Recherches et d'Études en Chirurgie Robotisée. Il est porté par l'UPJV et il est aujourd'hui dirigé par le professeur Richard GOURON, enseignant-chercheur et praticien hospitalier.

Rappelez-vous, nous avons déjà adopté une délibération lors du conseil d'agglomération du 4 novembre 2021 octroyant une subvention globale d'un million d'Euros, répartis entre 100 000 € de subvention de fonctionnement et 900 000 € de subvention d'investissement.

Le projet et son plan de financement élaboré à l'origine du projet ont dû être adaptés aux conditions rencontrées par l'Institut, et plus précisément au regard des nouvelles orientations de Siemens Healthcare. Je vous propose de revoir à la baisse l'assiette initialement prévue pour le calcul de la subvention, en validant et en autorisant à signer l'avenant n° 1 à la convention et portant le soutien à l'investissement à 605 731 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - PROGRAMME FRANCE 2030. DEMONSTRATEURS DE LA VILLE DURABLE : HABITER LA FRANCE DE DEMAIN. SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CONVENTION DE COOPERATION AU TITRE DE LA PHASE D'INCUBATION. AVENANT N° 1.

MME DELETRE : Amiens Métropole a été déclarée lauréate le 21 octobre 2022 de l'appel à manifestation d'intérêt "Démonstrateurs de la ville durable : habiter la France de demain", lancé par la Caisse des Dépôts et Consignations, et a signé avec celle-ci une convention de financement de trois ans pour la phase dite "d'incubation". Pour mémoire, l'objectif de ce programme est de favoriser les démarches d'expérimentation en finançant une partie du surcoût lié à l'innovation dans le domaine de l'aménagement des territoires, afin de répondre aux quatre défis suivants : la résilience, la sobriété, l'inclusion sociale et la productivité urbaine. La candidature d'Amiens Métropole, dénommée "Eau désirable. Penser la ville incertaine et imprévisible", repose en partie sur un projet d'adaptation au risque d'inondation, mais aussi à la réparation, à la restauration, à la renaturation, et à l'affirmation d'une véritable stratégie alimentaire et de préservation du maraîchage. C'est le secteur des berges de Somme, dans le quartier de la ZAC Gare la Vallée, qui a été identifié comme champ d'expérimentation de cette démarche, et la SPL Vallée Idéale Développement, aménageur de ladite ZAC, en assure la coordination et le pilotage. Aussi, Amiens Métropole a signé avec celle-ci une convention de coopération pour arrêter le montant et les modalités de reversement de la subvention DVD à la SPL et pour associer cette-dernière au respect de certains engagements et obligations.

Un premier avenant à la convention de financement entre la CDC et Amiens Métropole a été signé le 17 octobre 2025 afin d'intégrer les évolutions du projet en cours de phase d'incubation. Il a eu pour objet de modifier la répartition du budget alloué à différentes études et d'arrêter les montants de la participation.

Par conséquent, il est nécessaire d'intégrer les modifications du projet susvisées en adaptant la convention de coopération conclue avec la SPL VID par le biais d'un avenant. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

M. GEST : Des questions ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Je ne prendrai pas part au vote car mon entreprise, Murmur Architecture, était lauréate du concours qui accompagnait la SPL dans cette belle réussite. Ce Démonstrateur de la ville Durable auprès de la Banque des Territoires permet d'apporter une grande part de financement à un futur projet sur les berges de Somme, mais aussi pour notre part, de construction d'une guinguette au profit d'une ferme urbaine. Au titre de l'innovation écologique et de l'innovation sociale, notre dossier collectif a été salué par la Banque des Territoires nationalement. Au titre d'agence d'architecture, nous avons proposé des innovations plutôt sur l'aspect constructif, en partant de la vision d'une roselière sur place, sachant que nous construisons des bâtiments souvent isolés en paille, construits en bois, et nous avons proposé d'accompagner la recherche en cours sur l'utilisation du roseau dans toutes ses composantes, notamment en isolation, mais aussi en support d'enduit terre. La ZAC Gare la Vallée portera également des expérimentations d'utilisation des terres du site. Aujourd'hui, on réutilise les terres du site pour ne pas les mettre en décharge, et nous montrerons à travers ce bâtiment différentes utilisations de la terre dans des briques de terre compressée ou des enduits terre.

M. GEST : Pas d'autres interventions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. GEST, RENAUX (pouvoir de Mme ROUSSEL), MERCUZOT, de JENLIS, Mmes BOHAIN, FOURÉ, VERRIER (pouvoir à M. JARDÉ), M. PRADAT n'ont pas pris part au vote.

40 - PROGRAMME FRANCE 2030. DEMONSTRATEURS DE LA VILLE DURABLE : HABITER LA FRANCE DE DEMAIN. SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. FINANCEMENT DE LA PHASE DE REALISATION. CONVENTION .

MME DELETRE : Merci à Monsieur PRADAT d'avoir évoqué et travaillé au renforcement des filières locales bio et géo-sourcées de réemploi. Nous avons bien travaillé ensemble, et c'est aussi grâce à lui que ce dossier a été retenu.

Concernant le dossier 40, la phase d'incubation a débouché sur un jury de quatre Amiénois, dont je faisais partie, qui s'est tenu en octobre 2025 à Paris, et le 14 novembre 2025, le comité d'engagement du programme "Démonstrateurs de la ville durable" (DVD) a émis un avis favorable sur le passage du projet "Eau désirable, penser la Ville incertaine et imprévisible" en phase dite de "réalisation" après cette phase d'incubation, en décidant d'attribuer une subvention maximale de 3 738 751 € HT, somme correspondant à 48,36% des dépenses éligibles au projet. Afin de sécuriser les montants à obtenir dans le cadre de cette phase de réalisation, je vous propose d'approuver la convention de financement à intervenir entre la Caisse des dépôts et consignations et la SPL Vallée Idéale Développement. Cette convention doit être signée dans les six mois qui suivent la "Décision du Premier ministre" datant du 8 décembre 2025, faisant suite à l'avis du Comité de pilotage ministériel.

Je vous propose également d'approuver le principe de déléguer à la SPL Vallée Idéale Développement le portage de cette convention de financement au titre de son statut de concessionnaire, et conformément au règlement général et financier de la phase de réalisation.

A noter enfin que les actions projetées à travers la réalisation du programme DVD, dont l'objet ou le coût ne serait pas actuellement financé dans la ZAC, ne pourront être engagées par la SPL sans l'approbation préalable, par Amiens Métropole, de leurs incidences sur la concession d'aménagement et le compte de résultat prévisionnel de la ZAC.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. GEST, RENAUX (pouvoir de Mme ROUSSEL), MERCUZOT, de JENLIS, Mmes BOHAIN, FOURÉ, VERRIER (pouvoir à M. JARDÉ), M. PRADAT n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : Je propose de globaliser les points 41 à 44 puisqu'il s'agit d'attribution de subventions.

MME DELETRE : Pour la délibération 41, je vous propose d'octroyer à l'association Terres Zen une subvention globale de 25 000 € composée, premièrement, d'une somme de 10 000 € au titre des actions du Projet Alimentaire Territorial pour son action "L'atelier du jardin et du potager", dont l'objectif est le développement de son projet de tiers-lieu de la transition écologique et alimentaire et, deuxièmement, d'un montant de 15 000 € au titre du développement économique pour son action intitulée "La pépinière des Hortillonnages" visant à transmettre le savoir-faire sur le maraîchage et la permaculture.

Le point 42 concerne une subvention de 5 000 € que je vous propose d'attribuer, comme l'année dernière, au profit d'un autre partenaire actif du Projet Alimentaire Territorial, qui est l'association Initiatives Paysannes - Territoires Hauts-de-France, afin de concourir à la mise en œuvre d'actions favorisant les installations, mais aussi la transmission, qui est un sujet majeur pour les années à venir, sur le territoire des fermes et leur accompagnement dans leur transition. L'association propose également un accompagnement technico-économique afin d'aider à la pérennisation de leurs activités. Et c'est cette association, notamment, qui est intervenue dans l'accompagnement de la reprise de l'exploitation de Jean-Louis CHRISTEN, l'Hortillon de la Lune, et qui a permis la transmission de l'activité à Alexis LEFEVRE et à son associé. Les baux ont été signés il y a 15 jours.

Pour ces deux points, je vous propose d'approuver les conventions et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

La délibération n° 43 concerne le soutien à l'antenne régionale de l'association Solaal, qui a créé les Journées nationales du Don agricole, et chaque année depuis de nombreuses années maintenant, des actions sont menées afin d'associer les filières agricoles et alimentaires à cette démarche solidaire. Solaal lutte contre le gaspillage alimentaire, elle facilite le don agricole. Et donc nous proposons de lui attribuer une subvention de 2 000 € pour l'aider à développer ses actions sur le territoire métropolitain.

Enfin, au point n° 44, il s'agit de soutenir le Réseau des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne des Hauts-de-France, le réseau des AMAP, en lui attribuant 2 000 €, comme en 2024 et 2025, pour la mise en place d'actions de promotion et pour encourager le développement du tissu associatif porteur des engagements en matière d'alimentation de qualité, de proximité. Ce réseau des AMAP intervient, notamment, dans vos communes d'Amiens Métropole avec la dernière en date à Salouël. Nous avons 9 AMAP sur le territoire d'Amiens Métropole et 300 foyers y adhèrent. Les adhérents participent aussi à la vie associative lors de livraisons hebdomadaires, la mise en place d'événements ponctuels.

41 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL. ASSOCIATION TERRES ZEN. SUBVENTIONS. ANNEE 2026. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

42 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL. ASSOCIATION INITIATIVES PAYSANNES - TERRITOIRES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

43 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL. SOLAAL HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

44 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL. RESEAU DES ASSOCIATIONS POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE DES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

45 - ACTION LOGEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE. AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA SOMME. AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE DUO IMMOBILIER. SUBVENTIONS. ANNEE 2026. CONVENTIONS.

M. PENAUD : Il s'agit de deux subventions. L'une au profit de l'ADIL, association qui offre une information neutre sur le logement, que l'on soit propriétaire ou locataire. La seconde vise l'AIVS Duo Immobilier qui fait de la gestion locative adaptée de logements privés en faveur de ménages fragilisés.

Depuis 2009, Amiens Métropole soutient l'ADIL de la Somme ainsi que l'AIVS 80 Duo Immobilier au titre des actions logement d'intérêt communautaire dans le cadre de sa compétence obligatoire "Equilibre social de l'habitat". La collectivité s'est engagée à poursuivre et à développer le partenariat avec ces associations, conformément à son Programme Local de l'Habitat, approuvé le 5 novembre 2020.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec chacune de ces structures afin d'octroyer pour cette année, comme en 2025, une subvention de 31 500 € à l'ADIL de la Somme, et une subvention de 50 500 € à l'AIVS 80. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer ces deux conventions.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. PENAUD : Je vous propose de traiter conjointement les points 46 à 49 de l'ordre du jour puisqu'il s'agit pour chacune de ces délibérations de participer financièrement à des opérations portées par des organismes HLM en bail réel solidaire à hauteur de 1 800 € par logement. Ces opérations visent à répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat en matière de développement de l'accession sociale à la propriété et aux enjeux de diversification de l'offre de logements portés par la politique de la Ville, en permettant des prix plus accessibles, compte tenu des subventions versées. Pour chacune de ces opérations, une convention est à approuver et il convient d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Avec la délibération 46, il s'agit de répondre favorablement à Clésence qui sollicite une participation de 12 600 € pour son opération de construction de 7 logements individuels situés rue Joseph Masson à Amiens, plus précisément dans le quartier Longpré-les-Amiens. Il s'agit de 5 maisons de type 4 de 84 m² habitables et de 2 logements T5 d'environ 96 m², tous avec des garages. Chaque logement dispose d'un jardin d'une superficie de l'ordre de 100 m². Je vous précise également que ces logements s'intègrent dans un programme plus vaste de 39 logements individuels porté par le groupe Pierreval et acquis en VEFA par Clésence.

En point 47, et toujours avec Clésence, je vous propose d'approuver le versement d'une somme de 14 400 € pour l'opération de construction de 8 logements individuels situés 111, route de Rouen à Pont de Metz. Il s'agit de T4 de 87 m² habitables avec un garage et un jardin d'environ 39 m². Le début de la commercialisation est prévu au premier trimestre 2026, et le démarrage des travaux en août 2026 pour une livraison en août 2028.

Je vous propose ensuite, avec la délibération 48, de verser une somme de 55 800 € à l'AMSOM Habitat, pour 31 logements à Amiens, dans le secteur du Pigeonnier, en lieu et place des barres Messager et Couperin qui ont été démolies. Il s'agit du programme dénommé CONCERTO composés de 5 T3, 17 T4 et 5 T5, dont la livraison est prévue dès l'automne 2026. Ce projet intègre notamment un programme plus vaste de 71 logements, tous commercialisés en BRS divisé en deux tranches.

Pour mémoire, notre collectivité avait déjà soutenu fin 2024 sur ce secteur une première tranche comportant 40 logements, baptisée SYMPHONIE, soutenue par notre collectivité par délibération du 14 novembre 2024.

Enfin, s'agissant du point 49, il est question de verser une participation de 43 200 € à l'AMSOM Habitat pour un projet de 24 logements individuels situés au sur l'îlot E1/E2 de la ZAC Renancourt à Amiens. Chaque maison dispose d'un stationnement aérien et d'un jardin incluant une terrasse et un rangement extérieur. Ce sont 18 maisons en T3 et 6 en T4 qui seront construites avec un démarrage des travaux programmé en mai 2026, visant une livraison en octobre 2027.

46 - CLESENCE. AMIENS. CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN BAIL REEL SOLIDAIRE. RUE JOSEPH MASSON. QUARTIER LONGPRE-LES-AMIENS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

47 - CLESENCE. PONT DE METZ. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN BAIL REEL SOLIDAIRE. 111, ROUTE DE ROUEN. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

48- AMSOM HABITAT. AMIENS. CONSTRUCTION DE 31 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN BAIL REEL SOLIDAIRE. CONCERTO. ÎLOT COUPERIN. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

49 - AMSOM HABITAT. AMIENS. ZAC RENANCOURT. CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN BAIL REEL SOLIDAIRE, ILOT E1/E2. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

50 - AMSOM HABITAT. AMIENS. CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES RUE MESSENGER. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. PENAUD : Je vous propose ici de répondre favorablement à l'AMSOM Habitat qui sollicite la garantie d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 1 036 740 € et destiné à financer la construction de 9 logements locatifs sociaux en T2, adaptés PMR, situés rue Messenger à Amiens. Une convention est à approuver et il convient d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

51 - AMIENS. TERRAIN FAMILIAL SITUÉ CHEMIN DE VAUVOIX. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE.

M. PENAUD : Ce dossier fait écho à un dossier qu'a présenté tout à l'heure Monsieur le Président. Il s'agissait de l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée BR 61, et là, il s'agit de la parcelle BR 60. Amiens Métropole est propriétaire d'une parcelle cadastrée section BR n° 60 d'une

superficie de 3 250 m², située chemin de Vauvoix à Amiens et mise à disposition de gens du voyage sédentarisés. Le site n'étant pas raccordé au réseau d'assainissement public, des toilettes mobiles autonomes ont été installées par la collectivité. Le réseau d'eau potable actuel est obsolète et vétuste, engendrant des consommations et des frais de réparation très élevés. C'est pourquoi des travaux sont en cours pour créer un véritable réseau d'eau potable sécurisé et un réseau d'assainissement sur ce terrain. Ces travaux représentent un investissement de 72 665,70 €.

La réalisation des nouveaux réseaux aboutira à l'installation de compteurs d'eau individuels permettant ainsi à chaque occupant de prendre désormais à sa charge son propre abonnement et sa consommation réelle. Je vous propose donc d'approuver une convention d'occupation temporaire prenant en compte cet aspect, et d'en autoriser la signature avec chaque bénéficiaire. La redevance d'occupation est fixée à 10 € par mois, révisable au 1^{er} janvier selon l'indice de référence des loyers. Convention temporaire car l'objectif est de diviser par la suite chacune des parcelles pour les individualiser et les vendre aux occupants actuels, qui occupent sans autorisation une partie d'une propriété appartenant à la Métropole.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - NOUVELLES ADHESIONS A DIVERS RESEAUX OU ASSOCIATIONS DU SECTEUR CULTUREL. ANNEE 2026.

M. SAVREUX : Pour l'année 2026, je vous invite à adhérer à divers réseaux, fédérations ou associations afin de favoriser le bon fonctionnement de nos structures culturelles. Ces adhésions permettront à nos structures de bénéficier de l'expertise professionnelle d'un réseau de pairs porteur d'expériences et de savoir-faire partagés, d'obtenir un appui administratif ou technique utile dans l'accomplissement de certaines missions.

Ainsi, je vous propose qu'Amiens Métropole adhère, pour son établissement la Maison du Théâtre, à l'agence Alterculture pour un montant annuel de 480 €. Concernant les bibliothèques, une adhésion à l'association des ludothèques françaises pour un montant annuel de 120 €. Enfin, pour le Zoo d'Amiens Métropole, je vous propose d'adhérer à l'Association Européenne des Vétérinaires pour un montant de 250 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

53 - PROJETS ARTISTIQUES, CULTURELS ET PATRIMONIAUX. SUBVENTIONS. PROJETS 2026. CONVENTIONS-TYPES. AVENANTS-TYPES

M. SAVREUX : Dans le cadre de la politique culturelle de la communauté d'agglomération, c'est une enveloppe de 313 000 € que je vous propose de répartir entre l'ensemble des acteurs qui sont cités dans la délibération qui vous est soumise. Certaines de ces subventions impliquent que des conventions ou avenants soient signés avec ces associations, c'est le cas notamment des associations Carmen, Cité Carter, La Briqueterie, Artepo, le Théâtre des Turbulences, la Mécanique du Fluide, Cirqu'onflex, Tas de Sables Che Panses Vertes et Amiens Ciné. Pour ces cas, je vous propose de les adopter et d'autoriser leur signature par Monsieur le Président.

Il est à noter que deux projets particuliers apparaissent hors dispositifs. Il s'agit de la nouvelle version de Re[pair]s, dédiée au théâtre d'objets et de marionnettes, portée dorénavant par l'association Tas de Sable, récemment labélisé Pôle National de la Marionnette, pour un

montant de 16 000 €, ainsi que le projet porté par la Comédie de Picardie de décentralisation et de diffusion du théâtre dans les communes métropolitaines, avec une subvention de 20 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. GUÉRIN n'a pas pris part au vote.

54 - AMIENS. EPCC MAISON DE LA CULTURE. ASSOCIATION DES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONNAGES. FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS, HORTILLONNAGES AMIENS. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

M. SAVREUX: Je vous propose d'approuver les conventions à intervenir avec l'EPCC Maison de la Culture d'Amiens et l'Association des Jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages, visant à fixer les modalités de versement de subventions d'investissement d'un montant respectivement de 20 000 €, afin de permettre à la MCA de renouveler certains équipements scéniques, et de 50 000 € pour Art & jardins afin de contribuer comme chaque année à l'organisation du Festival que cette association organise dans les Hortillonnages d'Amiens, de Camon et de Rivery. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. SAVREUX : Les deux points suivants concernent les grilles tarifaires de la Maison de Jules Verne et le Musée de Picardie. Parmi les points à souligner concernant ces grilles tarifaires, l'accent est mis sur la volonté de développer l'accessibilité et l'inclusion en instaurant la gratuité pour l'accompagnateur d'une personne en situation de handicap. Il est également question ici de créer et d'ajouter de nouvelles références dans les grilles tarifaires dédiées aux produits dérivés vendus dans les boutiques des deux établissements. Et enfin, spécifiquement pour la Maison de Jules Verne, je vous invite à approuver les nouvelles conditions générales de vente visant à clarifier les modalités de réservation, de paiement et d'annulation. Ces conditions générales de vente ainsi modifiées ont vocation à sécuriser juridiquement les relations contractuelles et à améliorer l'information aux visiteurs.

55 - AMIENS. MAISON DE JULES VERNE. VENTE DE PRESTATIONS ET DE PRODUITS DE LA BOUTIQUE. DROITS D'ENTREE. CREATION ET ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

56 - AMIENS. MUSEE DE PICARDIE. TARIFS DES DROITS D'ENTREE, PRESTATIONS ET PRODUITS BOUTIQUE. ANNEE 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

57 - MUSEES D'AMIENS. ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS. ACCEPTATION DES DONS ET ACQUISITIONS. ANNEE 2026.

M. SAVREUX : C'est une belle délibération que nous retrouvons chaque année et qui concerne l'enrichissement des collections du musée. Je vous propose ici d'accepter les dons et acquisitions d'œuvres tels que détaillés en annexe de la délibération qui est soumise. Ces donations et acquisitions rendent compte de la notoriété des musées d'Amiens et participent à la promotion de notre patrimoine culturel. Pour information, chaque don est présenté en

Commission Régionale d'Acquisition de la DRAC des Hauts-de-France et formalisée en aval par une convention de mécénat dite de "don en nature".

M. GEST : Pas de problème ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

58 - MUSEES D'AMIENS. CENTRE INTERNATIONAL JULES VERNE. DEPOT D'ŒUVRES D'ART. ANNEES 2026-2029. CONVENTION.

M. SAVREUX : En lien étroit avec la Maison de Jules Verne et les musées d'Amiens, le Centre International Jules Verne contribue à faire d'Amiens un pôle de référence scientifique pour la connaissance et la diffusion de l'œuvre de Jules Verne, en favorisant l'éducation, la recherche et l'attractivité culturelle et touristique de la Ville. Je vous propose ce soir, mes chers collègues, d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de partenariat à intervenir avec le Centre International Jules Verne pour le dépôt d'œuvres qui rejoindront donc le parcours d'exposition permanent de la Maison de Jules Verne. Il s'agit notamment de maquettes représentant : Le Phare du bout du monde, le Canon Columbiad de l'œuvre « De la Terre à la Lune », le Nautilus, le Saint-Michel II ou encore l'Albatros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

59 - AMIENS. PARC ZOOLOGIQUE. GRILLE TARIFAIRE 2025-2026. AVENANT N° 1.

M. SAVREUX : Pour l'année 2026, des ajustements tarifaires sont proposés afin de mieux tenir compte des activités et prestations proposées, de renforcer l'attractivité et le rayonnement du site, tout en préservant son équilibre financier.

S'agissant de la mise à disposition des espaces, il s'agit de répondre plus précisément aux besoins, notamment par l'ajout d'options telles qu'une entrée à la formule plat et dessert, un accueil « café » pour les locations sèches (sans repas) ou des repas supplémentaires pour un invité présent uniquement lors des repas.

Enfin, les tarifs de la boutique seront légèrement ajustés pour s'adapter aux nouveaux produits, aux nouvelles gammes et à l'évolution des prix de vente.

Je vous propose donc d'approuver ces actualisations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

60 - AMIENS. PARC ZOOLOGIQUE. SOCIETE BSM. ENTREPRISE GENERALE. CONVENTION DE MECENAT.

M. SAVREUX : La société « BSM. Entreprise Générale » a proposé de faire don de la fourniture et de l'installation d'un totem en bois de 4 m de large et de 3 m de haut, situé à l'entrée du parc. Je rappelle que la société est titulaire du lot n° 3 « charpente bois ossature bois » s'agissant du marché de construction du Pôle oriental. Néanmoins, cette proposition de don a été faite en aval et la société a signifié qu'elle souhaitait tout simplement soutenir le développement et l'attractivité du Zoo et du territoire. Le don est estimé à 18 000 € HT et il permet à la collectivité d'améliorer la signalétique actuelle du parvis du parc zoologique qui était jusqu'à présent minimaliste et insuffisamment visible de tous. Je vous propose d'approuver la convention de mécénat à intervenir et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

61 - AMIENS. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RESTAURATION DU ZOO D'AMIENS METROPOLE. SAS PAVILLON & Co. RAPPORT D'ACTIVITE. ANNEE 2024.

M. SAVREUX : Amiens Métropole a délégué à la SAS Pavillon & Co, le 14 janvier 2021 par le biais d'un contrat de concession de service public, la gestion du service de restauration du parc zoologique pour une durée de 7 ans, allant du 14 janvier 2021 au 31 décembre 2027.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique et dudit contrat de concession, la SAS Pavillon & Co a remis son rapport d'activité portant sur l'année 2024, qui est la quatrième année d'exploitation de l'établissement.

S'agissant du Pavillon Bleu, ce sont 21 695 couverts qui ont été servis et un chiffre d'affaires atteignant 723 273 €, avec 300 jours d'ouverture en moyenne.

Pour le Carbet, second site de restauration de la société, 28 197 commandes ont été passées, un chiffre d'affaires qui atteint 284 526 € et 289 jours d'ouverture du 1^{er} février au 15 novembre.

Je vous propose de prendre acte du rapport d'activité de l'exercice 2024, suite à son examen par la Commission consultative des Services publics locaux du 23 janvier dernier.

M. GEST : Y a-t-il des observations ?

DONT ACTE

62 - AMIENS. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. EXPLOITATION DU ZENITH D'AMIENS METROPOLE. RAPPORT D'ACTIVITE. SAISON 2023-2024.

M. SAVREUX : Amiens Métropole délègue son service public pour l'exploitation du Zénith à la Société d'économie mixte Zénith d'Amiens Métropole dans le cadre d'un contrat d'affermage et ce, depuis le 1^{er} juillet 2020.

Sur l'exercice 2023-2024, le Zénith d'Amiens Métropole a enregistré une saison record, en comptabilisant 114,5 jours d'occupation contre 79,5 jours d'occupation sur les années 2022-2023. Au total, ce sont 66 jours pour les concerts, 45,5 jours pour les montages et répétitions et 3 jours pour des événementiels. Le taux d'occupation du Zénith d'Amiens est de 31,5%, taux le plus haut jamais atteint depuis l'ouverture de la structure. Et pour la première fois de son histoire, le Zénith d'Amiens Métropole a accueilli lors de cette saison 211 804 spectateurs, contre 144 996 spectateurs sur la saison précédente, soit une moyenne de 3 026 personnes par séance. Et nous avons un équipement qui rayonne bien au-delà des frontières de l'agglomération puisque, à titre d'exemple, il n'est pas rare que sur certaines soirées, le Zénith accueille, par exemple, 800 spectateurs en provenance de l'Ile-de-France. L'activité événementielle recense 3 manifestations organisées.

Je vous propose de prendre acte de ce très bon rapport d'activités produit pour les exercices 2023 à 2024 par la SEM ZAM.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

DONT ACTE

63 - AMIENS. SEM ZENITH D'AMIENS METROPOLE. RAPPORT DU MANDATAIRE. EXERCICE 2023-2024.

M. TAUFOR : Dans la continuité du rapport d'activités présenté précédemment par Pierre SAVREUX, et conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de prendre acte du rapport annuel présenté par le mandataire au titre des années 2023 et 2024, lequel doit être soumis au débat du conseil de la communauté d'agglomération. Ce rapport porte sur des informations générales de la société SEM ZAM, et notamment sur les modifications des statuts. Il reprend également les principales informations financières que vous pouvez retrouver en parallèle dans le rapport d'activités.

M. GEST : Y a-t-il des questions ou des observations ?

DONT ACTE

64 - AMIENS. CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. COLLEGE JEAN-MARC LAURENT. CLASSES A HORAIRES AMENAGES THEATRE. CONVENTION.

M. SAVREUX : Amiens Métropole s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique visant à renforcer l'accès des jeunes à l'apprentissage et à la création artistique. Les classes à horaires aménagés, déjà existantes en musique et danse, ont démontré leur capacité à favoriser la réussite scolaire, l'épanouissement personnel et l'ouverture culturelle.

C'est pourquoi je vous propose la création d'une Classe à Horaires Aménagés en Théâtre qui permettrait aux élèves scolarisés dans le secondaire de suivre une formation théâtrale dispensée par le Conservatoire à Rayonnement Régional pendant le temps scolaire. Cette offre viendrait compléter et enrichir l'offre existante en proposant un nouveau champ artistique cohérent avec les ambitions éducatives et culturelles du territoire et permettrait d'élargir les parcours possibles. Il conviendrait pour cela d'approuver et d'autoriser le président à signer une convention avec le collège concerné par cette nouvelle Classe à Horaires Aménagés, en l'occurrence le collège Jean-Marc Laurent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. RIFFIOD n'a pas pris part au vote.

65 - AMIENS. PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ANCIEN SITE HOSPITALIER NORD. CESSION DE L'EMPRISE BNF (HORS RESERVE FONCIERE) DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER AU MINISTERE DE LA CULTURE.

M. SAVREUX : L'Etablissement Public Foncier a été sollicitée par Amiens Métropole et la Ville d'Amiens, dans le cadre du projet de requalification de l'ancien site hospitalier nord à Amiens, en vue d'acquérir le foncier de la future emprise liée au pôle de conservation de la Bibliothèque nationale de France, pour y réaliser les travaux de démolition nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. D'ailleurs, la livraison de ces travaux de démolition est imminente, elle interviendra dans les prochains jours.

Dans ce contexte, je vous propose d'autoriser l'EPF à céder au profit de l'État, donc ministère de la Culture, les parcelles cadastrales listées dans l'annexe 2 qui vous a été transmise avec la délibération. Le prix s'élève à 5 162 355,17 € HT, augmenté de la TVA de 20%, et dont le détail est décliné en annexe 1.

Plus précisément, le prix de cette cession est donc décomposé de la manière suivante :

- De l'acquisition par l'État à 15€/m², soit 524 640 € HT ;
- Et de la participation d'Amiens Métropole pour complément de prix de 4 637 715,17 € HT.

Il est également convenu qu'Amiens Métropole prenne en charge les éventuels arriérés de taxes foncières qui pourraient être appelés à l'avenir par un titre fiscal de l'administration. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique de cession à venir.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenus.

66 - AMIENS. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CLASSEE. BMC. BNF. EXPERTISE ET ANALYSE POUR RESTAURATION DE MANUSCRITS. CONVENTION.

MME BOCHÉ : Afin de garantir la qualité et la conformité des interventions sur les manuscrits anciens, il est proposé de solliciter l'expertise de la Bibliothèque nationale de France, reconnue pour ses compétences en matière de conservation et de restauration des documents patrimoniaux. Je vous propose donc d'approuver la convention permettant ces interventions et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

ADOpte A L'UNANIMITE

67 - BOVES. AUTORISATION DE PROGRAMME. CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE. AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. RECHERCHE DE FINANCEMENTS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME BOCHÉ : La collectivité soutient le développement du réseau de lecture publique sur le territoire métropolitain. Le projet de construction d'une bibliothèque au sein la commune de Boves s'inscrit pleinement dans cette démarche. Le coût prévisionnel d'investissement de ce projet s'élève à 2 916 667 € HT.

Je vous propose d'acter le financement de cette opération par affectation sur l'autorisation de programme dédiée à ce projet et d'autoriser Monsieur le Président à déposer toute demande de subvention d'investissement auprès des financeurs potentiels, à solliciter si besoin toute autorisation de commencement anticipé et à signer et déposer toute demande d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.

En outre, je vous propose d'approuver le versement d'un fonds de concours de la commune de Boves à hauteur de 45% calculé sur le montant du reste à charge hors taxes supporté par Amiens Métropole, après déduction des subventions perçues.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver la convention de fonds de concours à intervenir avec la commune de Boves et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Nous n'avons rien contre la construction de la bibliothèque, mais comme il s'agit d'une Autorisation de Programme et que nous ne votons pas la PPI, nous ne prendrons pas part au vote. De plus, c'est un fonds de concours.

M. GEST : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Je ne prendrai pas part au vote étant aussi architecte du projet avec l'agence Murmur.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

68 - ESPRIT OUVERT. PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS THEMATIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

MME BOCHÉ : Les bibliothèques d'Amiens Métropole remplissent une mission d'intérêt général visant à favoriser l'accès à la lecture, à la culture et aux savoirs, ainsi qu'à accompagner les habitants dans leur inclusion sociale, éducative et numérique. L'association Esprit Ouvert, fonds de dotation du Crédit Agricole Brie Picardie, organise et anime des ateliers thématiques avec les acteurs de l'action sociale, du monde de l'insertion, de l'entreprise, et d'autres structures locales engagées, dans le but de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver une convention avec ce dernier afin de formaliser un premier partenariat qui permettra de renforcer les missions sociales et éducatives des bibliothèques d'Amiens Métropole en proposant des ateliers pratiques et adaptés aux besoins des publics.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

69 - RIVERY. DENOMINATION DE LA BASE NAUTIQUE.

M. DUFLOT : Mes chers collègues, je vous propose d'honorer ce soir la mémoire d'une figure locale du Canoë-Kayak en donnant le nom d'Eric CADRAN à la base Nautique de Rivery située impasse Motte.

C'est dans les années 1960 qu'Eric CADRAN découvre et développe sa passion pour le Canoë-Kayak à Rivery. Au fur et à mesure des années, il occupera au sein de ce club les postes de secrétaire, président et trésorier et, en parallèle, il obtiendra les diplômes de moniteur fédéral de canoë-kayak, puis d'entraîneur fédéral 1^{er} degré. Il a d'ailleurs formé et entraîné de nombreux jeunes et a construit de nombreux bateaux dédiés à ce sport.

Parallèlement à ses responsabilités au sein du club, il s'est engagé également au sein du Comité départemental de la Somme, mais également au sein de la Ligue de Picardie de Canoë-Kayak.

M. GEST : Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition à cette proposition de la commune de Rivery.

ADOpte A L'UNANIMITE

70 - MANIFESTATIONS SPORTIVES. SUBVENTIONS ET AIDES DIVERSES AUX DEPLACEMENTS ET PROJETS. ANNEE 2026.

M. DUFLLOT : Dans le cadre du projet sportif métropolitain 2021-2026, la collectivité soutient par une aide financière les associations pour l'organisation sportive et les déplacements exceptionnels lors de manifestations se déroulant hors du territoire métropolitain. L'enveloppe globale s'élève à un montant de 144 120 €.

Je vous propose d'en approuver la répartition au profit des structures listées dans la délibération, décomposé comme suit :

- Un montant global de 45 500 € pour l'accompagnement à l'organisation de manifestations sportives de niveaux international et national, portées par les associations et clubs locaux. Par exemple, nous aurons d'ici quelques jours un tournoi national de badminton, le tournoi des Hortillons, qui se déroulera simultanément à la Halle des Quatre Chênes et au Coliseum. Nous aurons également dans quelques mois le championnat de France des 100 kilomètres.
- Une enveloppe de 93 620 € au total pour les manifestations sportives de niveaux régional et local. Le 7 mars, nous aurons l'Urban Trail qui attend 5 000 coureurs. Vous êtes tous invités à y participer pour découvrir votre ville autrement. Et nous aurons également la Elle et Lui, une grande course associant les hommes et les femmes.
- Enfin, une somme de 5 000 € consacrée aux frais de déplacements exceptionnels, à l'achat de matériel, pour les manifestations sportives dans le cadre d'opération type "anniversaire" ou des projets de développement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme NOUAOUR n'a pas pris part au vote.

71 - MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'INCLUSION PAR LE SPORT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION-TYPE

M. DUFLLOT : Il s'agit d'une délibération importante. Cette dernière délibération de la compétence sport résume parfaitement 12 années de projets sportifs avec notre volonté de travailler fortement l'inclusion.

Toujours dans le cadre du projet sportif métropolitain 2021-2026, et en écho aux Grandes Causes Nationales 2024, 2025 et 2026, je vous propose de créer des créneaux inclusifs au sein de l'opération "Sportez-vous bien", en partenariat avec les Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, les Opérateurs Territoriaux des Activités Physique et Sportive et les établissements spécialisés. Le projet permettra de briser les barrières et d'offrir à chacun une pratique adaptée, en cohérence avec les valeurs d'égalité et d'innovation d'Amiens Métropole. Il convient dès lors d'approuver la convention-type à intervenir avec les établissements partenaires de cette opération et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Les établissements spécialisés visés sont :

- L'Institut d'Éducation Motrice Antoine de Saint-Exupéry ;
- L'Institut Médico-éducatif et le Foyer de Vie pour Adultes Handicapés Henry Dunant ;

- L'EPSOMS 80 (Établissement Public Social et Médicosocial de la Somme) ;
- Le SAVS Les Alençons (Service d'accompagnement à la vie sociale) ;
- Le Service d'Accueil de Jour des Alençons.

Avec cette initiative, Amiens Métropole s'inscrit comme pionnière d'un sport accessible et bienveillant.

M. GEST : Pas de problème ? Monsieur MERCUZOT.

M. MERCUZOT : J'ai entendu parler de l'EPSOMS et comme je le préside, je préfère ne pas prendre part au vote. Ce serait vraiment bien que le service Juridique fasse son travail et qu'on nous le dise avant.

M. GEST : C'est ce qu'il a fait pour un certain nombre de rapports précédents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DELAHOUSSE, MAKDASSI, M. MERCUZOT n'ont pas pris part au vote.

72 - AMIENS. ARGŒUVES. ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE PARCELLES AUPRES DE LA CMCAS DE PICARDIE. DOUBLEMENT D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT DE GRANDE CAPACITE.

M. MAQUET : Afin de sécuriser le réseau d'assainissement du territoire, il sera indispensable de mener à bien, dans le mandat à venir, des travaux de doublement d'une conduite de refoulement de grande capacité dans les réseaux de la collectivité afin d'acheminer les eaux usées vers la station d'épuration d'Ambonne. Toutefois, les emprises appartenant au domaine public sont fortement encombrées. C'est pourquoi je vous propose d'acquérir un ensemble de parcelles, mis en vente par la Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale pour un montant de 210 000 € afin de permettre le passage de la future canalisation. Les parcelles faisant l'objet de cette acquisition sont répertoriées dans la délibération qui vous est soumise et la totalité de la superficie est de 103 356 m². La dépense totale pour Amiens Métropole s'élève à environ 214 000 €, frais notariés estimés compris. Vous avez évoqué l'augmentation du prix de l'eau. Dans les années à venir, ces travaux quasi-pharaoniques de doublement de cette canalisation vont coûter des millions.

ADOpte A L'UNANIMITE

73 - ATMO HAUTS-DE-FRANCE. PACTE ASSOCIATIF COLLECTIVITES. ADHESION. SUBVENTION. ANNEES 2026-2027-2028. CONVENTION

MME SAVARIEGO : Conformément au code de l'environnement, les villes de 100 000 habitants et plus doivent bénéficier d'une surveillance de la qualité de l'air et surtout en assurer le suivi dans le cadre de leur plan de déplacements urbains.

C'est pourquoi je vous propose d'adhérer de nouveau à l'ATMO Hauts-France au titre du Pacte Associatif 2026-2028, moyennant un coût de 29 648 € par an, et d'approuver la convention afférente.

Ce pacte associatif permet une information privilégiée aux adhérents avec une veille scientifique et réglementaire actualisée sur les domaines de l'air, de l'énergie, du climat, et une

sensibilisation-diffusion des connaissances, un bilan territorial annuel et la réalisation d'un panel d'actions d'intérêt général au travers de la mobilisation de 36 jours d'ingénierie sur les 3 ans de la convention.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

74 - GOLF CLUB DE SALOUËL AMIENS METROPOLE. TRAVAUX POUR LA REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU. SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Je rappelle que l'association Golf Club de Salouël avait obtenu la médaille de bronze et vise aujourd'hui la médaille d'argent. L'an dernier, ils ont commencé à changer toutes les têtes des arroseurs du fait des très nombreuses fuites d'eau, et cette action faisait partie des critères pour l'obtention du prochain label.

Comme l'année dernière, elle nous sollicite pour une subvention puisqu'elle a prévu de procéder à ces changements de têtes d'arroseurs sur trois ans, sachant que le coût est de 30 000 €. Elle nous demande 4 500 €, soit 45% du montant des dépenses éligibles en 2026.

M. GEST : Pas de questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

75 - AMIENS. ZAC GARE LA VALLEE. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE LA ZAC. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.

M. GEST : Il s'agit d'accorder la garantie d'emprunt d'Amiens Métropole pour le remboursement de plusieurs emprunts que la SPL Vallée Idéale Développement contracte auprès du Crédit Coopératif, de la Banque Arkea, de la Banque Postale et de la Caisse des Dépôts et Consignations, et ce afin de poursuivre les travaux d'aménagement du quartier de la ZAC Gare la Vallée, et nécessitant le recours à un financement de 9 000 000 €. Les établissements bancaires demandent que les contrats de prêt fassent l'objet d'une garantie publique à hauteur des montants 80%.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. GEST, RENAUX (pouvoir de Mme ROUSSEL), MERCUZOT, de JENLIS, Mmes BOHAIN, FOURÉ, VERRIER (pouvoir à M. JARDÉ), M. PRADAT n'ont pas pris part au vote.

76 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Il n'y a pas de vœu ni de question orale, et nous n'allons donc pas tarder à conclure ce dernier Conseil de la mandature. Pour beaucoup de personnes dans la salle, c'est le dernier conseil. C'est également le dernier conseil pour Driss Agouzoul, DGA de notre collectivité depuis 13 ans, qui a fait valoir ses droits à la retraite à partir de fin février. Nous pouvons saluer son parcours (*applaudissements*). J'ai eu l'occasion de dire, lors d'une petite manifestation qui a eu lieu en son honneur tout à l'heure, combien c'est un beau modèle de l'ascension sociale, car il a fait toute sa carrière au sein de notre collectivité, en franchissant les marches les unes après les autres pour arriver quasiment au sommet. Patrick DESSEAUX m'a demandé la parole.

M. DESSEAUX : Cher Président, cher Président GEST, cher Alain, quitter la vie publique après tant d'années n'est pas une décision facile. J'ai eu l'immense honneur et la chance d'exercer les fonctions de Premier Vice-président à tes côtés pendant douze années, deux mandats, une expérience enrichissante. Merci Président, merci Alain, pour ta confiance. Comme beaucoup, j'ai pris grand plaisir à travailler à tes côtés et j'ai énormément appris. Tu m'as impressionné par tes compétences, ta maîtrise des dossiers, ta capacité à les arbitrer. Fidèle à tes convictions et à tes valeurs, tu as toujours été à l'écoute, proche des préoccupations des communes, grandes comme petites, et des élus, bien sûr, que nous sommes. Tu as su rassembler, rassembler les maires avec sérieux et convivialité. Tu as tout mon respect et ma reconnaissance. Merci Alain, merci pour tout.

(Applaudissements).

M. GEST : Mes chers collègues, je ne vais pas utiliser cette dernière opportunité de m'adresser à vous pour développer les multiples raisons qui m'ont conduit à décider, au mois de décembre, de mettre un terme à mon engagement politique, j'ai déjà eu l'occasion de le faire, j'ai donc choisi de vous livrer quelques réflexions que m'a inspiré cette longue période de ma vie. Qu'est-ce qu'une vie réussie ? Je parle ici, bien sûr, de la vie professionnelle. En général, on juge la réussite d'une vie en essayant de quantifier les plus et les moins, de mesurer les succès et les échecs. Je pense que ce n'est pas le bon prisme. La question me semble être : si je devais recommencer, choisirais-je la même voie ? Alors, je peux le dire devant vous : j'ai donc eu une vie réussie. Et il me suffit de porter le regard quelques instants sur ces 41 années passées au service du bien commun pour savoir qu'au fond de moi, je n'aurais jamais voulu vivre une autre vie.

Je retiens d'abord de ce parcours des rencontres que je n'aurais jamais pu faire dans l'exercice des métiers que j'ai exercés précédemment, tant dans le secteur privé que public. Des rencontres, bien sûr, avec des personnalités exceptionnelles, politiques ou non, mais surtout au quotidien, des rencontres qui m'ont touché, qui m'ont surtout beaucoup appris. La curiosité est un de mes traits de caractère. Je suis aussi un homme d'action. La vie politique m'a permis de mettre en œuvre ce à quoi je croyais, pour les autres, pour le bien commun. J'ai pu saisir les qualités latentes des habitants du département et de la Métropole, les qualités que les crises ont révélées, que les défis ont aiguës. J'ai eu la chance d'être un président comblé par ces douze années à votre service et à vos côtés. Dans tous les domaines de la vie, la passion m'a toujours habité, et cette passion est utile pour diriger une communauté d'agglomération et lui consacrer toute son énergie. Je vais vous faire une confidence. En 2014, j'avais choisi de constituer un binôme pour gérer la ville et l'agglomération. Il avait finalement permis à Brigitte FOURÉ de devenir Maire, ce à quoi son passé la conduisait naturellement. La décision avait été commentée à l'époque. Gilles de ROBIEN, au côté de qui j'ai débuté mon parcours et qui m'a inspiré, avait lui-même douté de la pertinence de ce choix. Il y a quelques semaines, au terme de ces douze années, Gilles m'a écrit. Je cite : "Je me suis trompé, tu as su recréer une vraie dynamique communautaire". Je l'avoue, c'est le plus beau compliment qu'on ait pu me faire. J'ai pu parfois avoir des mots forts, ne pas ménager l'un ou l'autre d'entre vous - je me tourne vers les élus comme vers l'administration -, exprimer ma colère, comme j'y ai été contraint encore tout à l'heure au sujet du BHNS, à chaque fois que j'ai eu le sentiment qu'il y avait de l'injustice dans ce qui était présenté.

Mais j'ai fait cela avec cœur parce que j'ai tissé avec vous une relation singulière, personnelle, essentielle pour le bon fonctionnement de notre agglomération. Il sera de plus en plus difficile d'être maire, et il sera encore moins simple d'être président d'une intercommunalité. Je sais le discrédit qui entoure le monde politique et je le comprends. Je sais aussi la lassitude qui peut gagner les élus, tous ceux qui font vivre au quotidien cette démocratie de proximité, à

commencer par vous, les Maires d'Amiens Métropole. Plus d'un tiers d'entre vous ne vont pas se représenter. Certains au terme d'une carrière très riche, d'autres parce qu'ils éprouvent un sentiment d'impuissance face à un État qui veut tout régenter dans une République pourtant constitutionnellement décentralisée. D'autres encore à cause d'une opinion toujours plus exigeante et toujours plus critique à l'endroit de la politique, notamment à travers cette plaie des réseaux sociaux qui autorisent l'anonymat comme on le vivait aux pires heures de notre Histoire.

Je veux ici leur rendre l'hommage qu'ils méritent, et je l'élargis, bien sûr, à tous ceux dans cette salle qui sont prêts malgré tout à continuer à servir. Je voulais aussi remercier chaleureusement tous les Vice-présidents et Conseillers délégués sur qui j'ai pu m'appuyer, avec une mention particulière pour ceux avec qui l'entente ne coulait pas de source et dont je veux saluer la loyauté. Je n'oublierai pas non plus la Direction générale et tous les agents qui ont mis en œuvre nos décisions et nous ont aidés à les concevoir.

Mais voyez-vous, malgré tout, je crois toujours que le désamour des citoyens vis-à-vis de la politique est d'abord l'expression d'un besoin de politique, de politique au sens noble du terme. Vous allez peut-être me trouver naïf, surtout en ce moment, mais je veux croire que la politique ne se résume pas à des querelles d'ambition, sinon elle serait désespérante. J'ai adossé mon action à des convictions et cela rend parfois intransigeant. Je ne crois pas aux solutions à l'eau tiède, je suis de plus en plus convaincu que la résolution des problèmes passera par une volonté politique parfaitement assumée, donc qui suppose d'en accepter toutes les conséquences, y compris l'impopularité. Pour moi, le pragmatisme, s'il peut être utile, n'est pas une vision politique. Si la politique vise à rendre notre société plus juste et notre vie meilleure, interrogeons-nous d'abord pour savoir ce qu'est le juste et une vie meilleure avant de se lancer dans des promesses hasardeuses qui ne restent que des postures si on ne leur a pas donné auparavant de la consistance et surtout du sens.

La parole publique doit d'abord être authentifiée par des actes. Alors, pour conclure, je voudrais m'adresser à la jeune génération que vous représentez tous, à laquelle je suis très fier, dès 2014, d'avoir confié des responsabilités, parfaitement exercées d'ailleurs, et qui va continuer de porter la flamme de l'engagement, à s'engager pour secouer les consciences assoupies, s'engager pour réveiller la mémoire des origines. Je lui demande de ne jamais renoncer. Je n'y suis pas toujours parvenu. Je suis parfois resté sur des frustrations, je n'ai pu être tout le temps à la hauteur de mes proclamations, mais j'ai toujours eu l'envie de rechercher le vrai, de faire le bien, de choisir le beau. Nous n'avons pas cherché à changer la vie des gens, comme j'entends certains localement le promettre de nouveau, nous avons cherché à l'améliorer. La vocation de cette nouvelle génération est de redonner goût à la chose publique. S'engager est difficile parce que cela ne se fait jamais sans une part de sacrifice. Méditez donc cette citation de Jules Verne, illustrant le dessin d'un graffeur de l'Etoile du Sud devant lequel vous êtes peut-être passé tout à l'heure : "Tout ce qui est impossible reste à accomplir". Renouez avec le courage du politique contre le visage impassible de la puissance publique. Transmettez face à tout ce qui désagrège, ayez des passions joyeuses, soyez grands, soyez fiers d'être d'Amiens Métropole, et soyez fiers d'être Français. (*Applaudissements*).

Merci beaucoup.

La séance est levée à 21 h 39.


Thomas LHERMITTE
Secrétaire de séance


Alain GEST
Président

